

Date de dépôt : 23 septembre 2014

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier la pétition : Ensemble contre la pauvreté : 0,7% du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire

Rapport de majorité de M. François Baertschi (page 1)

Rapport de minorité de M. Michel Ducommun (page 69)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a dans un premier temps examiné la pétition 1882 « Ensemble contre la pauvreté : 0,7% du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire », avant de la transmettre à la Commission des finances. En préambule des débats des deux commissions, le rapporteur de majorité a estimé nécessaire de procéder à une introduction afin de situer la problématique.

Introduction

La pétition qui a été lancée sous le titre « Ensemble contre la pauvreté : 0,7% du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire » invoque un article de loi du 4 octobre 2001 sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) (D 1 06) pour demander une augmentation de l'aide au développement.

Il est important de revenir sur la formulation précise de cette loi qui semble poser un grand problème d'application et de compréhension.

Voici le texte de la loi (D 1 06) :

« (...) la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne. (...) »

Aide au développement et solidarité internationale

Cette loi est ambiguë et sujette à interprétation. Soit on considère que la norme de 0,7% doit se limiter à la seule aide au développement traditionnelle avec des financements de projets à l'étranger, soit on prend en compte l'entier des projets de solidarité internationale. Mais alors où s'arrête celle-ci ? Comprend-elle le financement des organisations internationales, des actions humanitaires des HUG et des autres établissements publics à l'étranger ? Selon le texte de la loi, elle doit même s'étendre à la défense des droits sociaux et de la personne.

Il est capital de définir le périmètre de cette loi, sans ambiguïté, si on veut appliquer cette loi honnêtement. Or, il semble que depuis 2001 cet impératif de clarté n'a jamais été vraiment trouvé.

Genève fait déjà un effort considérable

Le Bureau de la sécurité internationale a choisi une vision restrictive de la solidarité internationale, qui ne tient pas compte de nombreuses actions de l'Etat de Genève qui relèvent de ladite solidarité, en se contentant d'une interprétation facile. On est, selon l'interprétation dudit Bureau, à 0,23% du budget cantonal, soit 17,8 millions pour 2013.

Pourtant, Genève est le plus gros contributeur pour l'aide au développement au niveau suisse, avec 16,9 millions pour 2012, contre 1,6 million pour Vaud, 200 000 F pour Neuchâtel. En tout, si l'on compte Zurich, on arrive à 46 millions pour tous les cantons suisses. Et malgré cela, le canton de Genève ne respecte pas sa loi...

C'est une Genferei de plus !

C'est sur ces bases plutôt insolites que la Commission des finances a traité de cette pétition avec le fait que respecter cette loi nous ferait faillir à une autre loi : le frein à l'endettement.

Auditions par la Commission des pétitions

La Commission des pétitions a discuté de cette pétition lors de sa séance du 4 novembre 2013, sous la présidence de M. Guy Mettan, avec pour assistante Mme Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions de son excellent travail.

Il a été procédé à l'audition de M^{me} Maribel Rodriguez-Rios, secrétaire générale, M. René Longet, président de la Fédération genevoise de coopération, M. Jean-Luc Pittet et M. Olivier Berthoud, pétitionnaires.

M. Longet prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il ajoute avoir été sollicité pour défendre cette pétition en raison de son expérience politique et non pour sa couleur politique. Il mentionne que les pétitionnaires souhaitent que la cause qu'ils défendent soit trans-politique. Il remarque alors que cette pétition ne revendique pas une modification de la loi mais qu'elle est un manifeste politique en faveur de l'application de la loi D 1 06 sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) et de la motion de 2009. Il rappelle que cette dernière demandait un ajout de 0,7% et il observe que cette pétition reprend la motion mot pour mot.

Il déclare qu'il s'agit donc d'une pétition de soutien à une politique publique qui a quatre dimensions, soit la promotion des solutions pacifiques aux conflits, l'aide humanitaire, la défense de l'universalité des droits humains et la coopération au développement. Il précise que ce dernier point passe par le soutien de projets menés par des associations genevoises. Il rappelle que le parlement s'est prononcé en faveur de cette politique publique en 2013. Il évoque ensuite la Fédération genevoise de coopération et il rappelle qu'il s'agit d'un acteur sur lequel il est possible de se reposer.

Il déclare encore que la pétition a été lancée à la fin du mois d'avril et a été déposée en septembre avec plus de 14 000 signatures, et il mentionne qu'il s'agit d'un beau témoignage de soutien de la part de la population. Il signale ensuite que le secteur associatif est l'un des piliers indissociables de la Genève internationale. Il rappelle que plus de 350 associations sont reconnues par les entités publiques dans le domaine de la coopération au développement, autant de personnes qui se sont engagées en faveur d'autres êtres humains pour que ces derniers puissent vivre dignement dans leur pays.

M^{me} Rodriguez-Rios ajoute que cette loi renvoie à des recommandations émises par les Nations Unies, notamment à des décisions de l'ONU dans les années 1970 et au début des années 2000. Elle ajoute que cette loi est un ancrage local de cet agenda global, à la mesure des possibilités du canton, puisqu'il s'agit d'un 0,7% des dépenses du canton et non de son revenu

cantonal brut. Elle mentionne que cette politique publique contribue au rayonnement de Genève et à sa renommée. Elle observe que cet investissement dans l'aide au développement a par ailleurs des retombées très concrètes sur l'économie du canton puisque le retour économique est de 1,40 F à Genève pour 1 F investi dans la coopération au développement. Elle rappelle ensuite que plusieurs événements se sont déroulés ces dernières années avec un écho dans la politique nationale.

Elle déclare ensuite que le 0,7% est possible à l'heure actuelle malgré tous les défis que le canton doit relever. Elle explique en effet que 40% des communes ont déjà atteint cette limite de 0,7%, et elle mentionne que le canton est malheureusement encore à 0,2%. Elle pense que cette austérité budgétaire cantonale doit être répartie avec équité et elle mentionne que moins de 1% est très modeste au vu des impacts de la coopération internationale sur Genève et sur la Genève internationale. Elle estime que cette pétition est nécessaire douze ans après le vote de la loi.

M. Pittet déclare que le résultat de la pétition est important et il observe que des gens de tous les niveaux et de tous les partis ont signé cette pétition. Il ajoute que la plupart des gens estiment qu'il est nécessaire de respecter la loi. Il remarque également que la Fédération genevoise de coopération regroupe 50 000 sympathisants de toutes conditions sociales et de tous partis politiques. Il signale que ce sont 6 000 à 7 000 heures de bénévolat par année pour la fédération, 30 000 heures pour Terre des Hommes. Il évoque ensuite le tsunami et il mentionne que 2 500 collégiens se sont mis en réseau immédiatement lors de la catastrophe et ont réussi à réunir une somme appréciable. Il rappelle que tout le monde connaît la Marche de l'espoir qui regroupe 4 000 à 5 000 marcheurs et qui sensibilise 27 000 enfants des écoles genevoises avec l'appui de la Fédération genevoise de coopération et du DIP. Il déclare que l'ancrage à Genève est solide et que les ONG sont nombreuses. Il termine en rappelant que l'appui de l'Etat est important pour le travail de ces ONG.

Un député (MCG) évoque la loi D 1 06 et demande si la ligne budgétaire versée à la coopération au développement inclut également les subventions aux différentes associations.

M. Longet acquiesce et remarque que le 0,2% implique les subventions dans les quatre domaines.

Le commissaire (MCG) demande si l'aide est similaire dans le reste de l'Europe.

M. Pittet répond que le nord de l'Europe apporte une aide plus importante, qui se situe entre 0,8 et 1%, ce dernier pourcentage étant atteint

par le Luxembourg. Il ajoute que l'aide du sud de l'Europe est moindre en raison de la conjoncture économique.

M. Berthoud ajoute que l'Union Européenne s'est fixé comme objectif le 0,7%.

M. Longet précise qu'il est en l'occurrence question du 0,7% du revenu national brut. Il ajoute que le 0,5% de la Confédération ne peut donc pas être comparé au 0,7% de Genève, puisque la loi cantonale sur le financement de la solidarité internationale prévoit de consacrer le 0,7% du budget annuel de fonctionnement de Genève.

Le député (MCG) remarque que la crise est une réalité et qu'il semble normal de se montrer prudent. Il demande si cette tendance s'observe également dans le reste de l'Europe.

M. Berthoud déclare que l'Espagne et la Grèce ont connu des diminutions drastiques de leur budget, alors que d'autres pays maintiennent le cap. Il précise que l'Angleterre a atteint l'objectif du 0,7%.

Une députée (PDC) demande si la participation des communes est incluse dans le 0,2%.

M. Pittet répond par la négative.

M. Longet fait passer une étude sur les contributions apportées à la coopération internationale par les communes genevoises.

M. Berthoud signale que ce document est sorti en 2010.

M. Longet signale encore que de nombreux conseillers municipaux s'étonnent de l'aide que Genève apporte en comparaison des autres cantons, mais il rappelle que Genève a une dimension internationale et que ce sont les gens eux-mêmes qui s'investissent dans les associations.

Il observe ensuite que le budget cantonal est équilibré, et il pense qu'il est possible de mettre chaque année un pour mille du budget de fonctionnement pour les plus pauvres. Il rappelle que la commune d'Onex a pu parvenir au 0,7% en quatre ans. Il ne croit pas qu'il faille assainir le budget sur le dos des plus pauvres.

Une députée (Ve) demande ce qu'il en est dans les autres cantons.

M. Berthoud répond que la moitié de l'aide apportée en Suisse provient de Genève et des communes genevoises. Il ajoute que le reste provient des grandes villes du pays. Il signale que le canton de Vaud apporte également une aide substantielle par le biais d'une fédération sœur à la Fédération genevoise de coopération. Il répète que c'est la place de Genève et son histoire qui expliquent l'investissement de cette dernière en matière de coopération.

La députée (Ve) remarque que la Fédération genevoise de coopération est soutenue par la Confédération.

M. Pittet acquiesce et remarque que l'aide apportée au niveau du canton permet d'obtenir plus de crédit de la part de la Confédération.

M. Longet signale ensuite que certaines associations appartiennent à la Fédération genevoise, alors que d'autres non. Il précise que certaines communes délèguent le choix des projets à la fédération mais qu'aucune ne délègue intégralement son aide à la fédération. Il rappelle encore que le canton a gardé le budget de la solidarité internationale tel qu'il avait été prévu à l'origine.

Un député (S) intervient et rappelle que la loi a été votée en octobre 2001 et que le débat reflétait clairement que l'application de la loi devait se faire dès son entrée en vigueur. Il rappelle également que le peuple a confirmé le 1^{er} juin 2013 la force de la coopération en votant la nouvelle constitution, dont l'article 146, alinéa 2, traite de la coopération internationale.

Le Président remercie alors les pétitionnaires qui se retirent.

Discussion

Un député (UDC) déclare ne pas souhaiter proposer d'audition. Il pense qu'il est possible de voter dès ce soir sur cette pétition, ou de la renvoyer à la Commission des finances. Il rappelle en effet que c'est au sein de cette dernière que le budget de la coopération internationale est discuté. Il pense que, comme chaque année, des demandes particulières et des amendements seront proposés en séance plénière. Il propose le dépôt de cette pétition sur le bureau.

Un commissaire (S) s'oppose au dépôt de cette pétition. Il ajoute qu'il serait intéressant de renvoyer cette pétition à la Commission des affaires communales, régionales et internationales qui suit les rapports de la Genève internationale. Il pense que ce choix serait beaucoup plus judicieux que de la renvoyer à la Commission des finances.

Une députée (PDC) estime qu'il serait logique de renvoyer cette pétition à la Commission des finances qui décide au final de la somme allouée à la solidarité internationale. Elle ajoute que la Commission des affaires communales ne ferait que donner un préavis et elle rappelle le traitement des préavis de commission au sein de la Commission des finances.

Un commissaire (R) pense que c'est effectivement la Commission des finances qui est la plus à même de travailler sur cette question.

Un commissaire (MCG) partage l'opinion de la députée (PDC) et rappelle que la Commission des finances traite ces questions de subventions. Il ajoute que cette pétition est la réaction à une coupe opérée par la Commission des finances qui souhaitait sanctionner la Fédération genevoise de coopération en raison de son attitude. Il explique que cette dernière fait un peu de tourisme d'une commission à l'autre, au gré des opportunités. Il ajoute qu'il ne serait pas très loyal que la Commission des pétitions prenne une décision à l'encontre de la Commission des finances. Il estime par ailleurs que Genève n'a plus les moyens de cette politique avec sa dette de 14 milliards de francs. Il remarque que l'alternative serait de trancher et de couper les prestations offertes aux Genevois pour parvenir à ce 0,7%. Il déclare être en faveur du dépôt.

Un commissaire (S) rappelle que ce n'est pas une loi de gauche puisqu'elle a été votée à la quasi-unanimité du Parlement. Il ajoute qu'il faut séparer les sujets, soit les coupes opérées au sein de la Commission des finances, et l'opportunité de la coopération internationale. Il ne croit pas qu'il soit possible de renvoyer une pétition à une commission qui a déjà fait des coupes. Il remarque que la Commission des finances a fait son travail et il pense qu'il est question à présent de parler de la pertinence de la coopération internationale. Il répète que cette pétition doit être renvoyée à la Commission des affaires communales.

Une députée (PDC) déclare être en faveur du 0,7%, mais elle pense que renvoyer cette pétition à la Commission des affaires communales revient à faire perdre du temps.

Elle estime que renvoyer cette pétition à la Commission des finances permet de garantir le contrôle des fonds investis.

Un député (MCG) remarque qu'il faudra tôt ou tard que la problématique passe devant la Commission des finances. Il répète que continuer sur ce principe est impossible au vu de la conjoncture actuelle. Il rappelle en outre que Genève verse beaucoup plus que Zurich alors que le canton a moins d'habitants.

Un commissaire (L) pense que la solidarité ne se mesure pas à la quantité d'argent qui est donnée. Il ajoute appartenir à ceux qui pensent qu'un franc bien investi vaut beaucoup mieux que dix francs moins bien investis. Il déclare, cela étant, que le débat n'est pas là puisqu'il est question d'appliquer une loi qui a été votée. Il remarque que l'on peut être d'accord ou pas, et il pense que la Commission des finances doit se saisir de cette question et décider s'il est nécessaire de modifier la loi ou de rester dans l'illégalité.

Un député (UDC) rappelle que c'est le Grand Conseil qui vote le budget. Il demande le dépôt de cette pétition ou, au pire, son renvoi à la Commission des finances.

Un commissaire (MCG) se demande combien de lois et d'ordonnances de la Confédération ne peuvent pas être appliquées et doivent être reportées, comme l'OPair. Il ajoute que, s'il fallait appliquer ce que le peuple voulait, la dette serait bien plus importante. Il rappelle que, s'il faut appliquer les lois, il faut le faire dans la mesure du possible.

Un député (L) observe qu'il est question de 23 millions de francs en fin de compte.

Un commissaire (S) rappelle que c'est le Conseil d'Etat qui fixe le budget alors que la Commission des finances se positionne sur la proposition du Conseil d'Etat. Il ajoute que ce n'est pas cette commission qui propose le budget, et il mentionne qu'il faut donc renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Un député (S) déclare qu'il y a un arbitrage à faire avec l'argent et il pense qu'il y a peu de chances de voir un débat de fond si cette pétition est renvoyée à la Commission des finances.

Le Président met aux voix le renvoi à la Commission des finances de la P 1882.

Oui : 7 (1 R, 2 MCG, 2 L, 1 UDC, 1 PDC)

Non : 2 (2 S)

Abst. : 3 (2 Ve, 1 PDC)

Examen par la Commission des finances

En date du 11 décembre 2013 et des 29 janvier, 12 et 19 mars, 30 avril et 11 juin 2014, la Commission des finances a examiné la pétition sous la présidence de M. Frédéric Hohl, avec pour assistant M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Marianne Cherbulliez, que nous remercions pour son excellent travail. Les commissaires ont reçu, en plus du texte de la pétition, l'extrait de procès-verbal de la séance de la Commission des pétitions qui avait auditionné les pétitionnaires.

Un commissaire (UDC) rappelle que les commissaires ont déjà parlé de ce sujet à de nombreuses reprises en diverses commissions. Il existe une loi qui devrait être respectée. D'un autre côté, il a demandé à plusieurs reprises que soient fournies les sommes allouées par Genève, que ce soit l'Etat, les communes, les associations ou les particuliers, à l'aide au tiers-monde ; ce

sont, selon lui, des sommes considérables. Genève est souvent présenté comme étant un canton peu généreux, alors que c'est certainement le contraire. Il aimerait avoir ces chiffres, pour savoir s'ils sont vraiment nettement au-dessus de ce 0,7% à Genève, comme il le pense, puis il pourra prendre une décision. Il estime que peu importe d'où vient l'aide, l'essentiel est qu'elle existe. Il n'est ainsi pas très correct de montrer Genève du doigt en disant qu'elle ne respecte pas la loi, car l'aide est bien là.

Le Président comprend que c'est l'addition de tout ce qui est donné, à Genève, qu'il aimerait connaître. Ce ne sera pas facile à obtenir.

Le député (UDC) rétorque qu'ils pourraient certainement obtenir les contributions des communes en tous cas. Cela doit représenter des sommes importantes alors qu'actuellement, Genève passe pour ne pas être du tout généreux, ce qui n'est pas juste. Il relève que certaines personnes préfèrent peut-être directement donner à des associations qui sont sur le terrain, comme il le fait car il sait que chaque franc sera remis aux personnes nécessiteuses.

Une députée (PDC) considère que le sujet est plus important que certains ne le pensent. Il faut être conscient que la Suisse est très généreuse, tout comme Genève. Le PDC était cosignataire de cette loi relative au 0,7% et maintient cette logique d'arriver à cette proportion.

Les commissaires peuvent connaître les chiffres demandés par le député (UDC), selon sa collègue (PDC), puisque la FGC édicte un livre détaillé. On y lit que Coligny, par exemple, consacre plus de 1% de son budget à cette cause. Il serait intéressant, un jour, de faire la synthèse de tout ceci. Elle est sûre qu'ils n'atteignent globalement pas le 0,7%.

Elle reste convaincue qu'il faut tendre à ce 0,7%. La paix sociale, aux frontières de Genève ou un peu plus loin, est bonne pour son économie. Le développement social et économique ailleurs est également bon pour l'économie de Genève. Elle est persuadée que ce 0,7% est un investissement, qui est extrêmement utile du point de vue du retour sur investissement. Plus les gens se développent ailleurs, plus ils deviennent d'excellents clients pour la Suisse. Elle note encore que, plus l'on permet aux gens de se développer sur place, par le financement de la solidarité internationale avec un jour 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat, moins ces gens viendront à Genève et n'y coûteront cher en aide sociale et sanitaire. Il faut rester cohérent. Elle répète que, selon elle, le retour sur investissement de ce 0,7% est garanti, à terme.

Elle soutient un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député (EAG) a entendu ses préopinants dire que la Suisse et Genève étaient très généreux. Personnellement, il modulerait ce propos.

Il rappelle que ce taux de 0,7% a été défini par les Nations Unies et que divers pays l'ont atteint.

Lorsqu'un Etat comme Genève est à 2/7^e de ce que la loi demande, on ne peut le qualifier de très généreux.

Il pense que le bien-être et la réussite économique du canton de Genève et de la Suisse sont aussi le résultat de ce qu'ils sont allés prendre dans les pays pauvres, qu'ils considèrent maintenant qu'il faut aider. Il estime néanmoins que l'aide actuellement donnée à ces pays est inférieure à ce que les critères internationaux demandent et ne compense pas tout ce qui a été retiré de ces pays.

Il évoque la dette des pays du tiers-monde. Il rappelle que, lorsque le taux d'intérêts pour les capitaux des pays développés du Nord était de l'ordre de 3 à 4%, les pays du Sud devaient payer le remboursement de la dette entre 14 et 17%, ce qui n'a certainement pas aidé ces pays à se développer comme ils l'auraient souhaité.

Cette pétition a obtenu près de 11 000 signatures, plus quelque 3 000 signatures électroniques.

C'est suite à une motion que le CE avait déclaré vouloir se rapprocher petit à petit du 0,7%.

Il rappelle que, lorsqu'il y a eu un PL par rapport au soutien à la FGC, il n'y a pas eu une augmentation des moyens y alloués, afin de se rapprocher de ce 0,7%, mais une diminution de la subvention de 2 millions sur les 4 ans. Cette diminution de la subvention à la FGC était d'une nature assez politique. Il croit se rappeler qu'un commissaire aux finances (UDC) avait dit que la FGC avait deux mains gauches et qu'il fallait la punir. Punir la FGC alors que Genève n'atteint que 0,2%, au lieu de 0,7%, est une analyse politique et une critique de la FGC qui n'est pas correcte.

Il a entendu un député (MCG) dire que, pour limiter les problèmes qu'ils ont à Genève, il fallait aider les gens ailleurs pour qu'ils n'aient pas trop envie de venir ici. Or, vouloir œuvrer dans ce sens en diminuant l'aide de 500 000 F par année lui semble quelque peu contradictoire.

Il trouve intéressant que l'on ait le droit de ne pas respecter une loi, laquelle avait été votée par une majorité très nette du Grand Conseil en 2001. Il convient de la respecter ou, pour le moins, d'avoir le souci de se rapprocher de l'objectif du 0,7% qu'elle fixe.

Il admet que certaines communes consacrent 0,7% ou un peu plus de leur budget à la solidarité internationale, mais imagine que la moyenne de toutes les communes et de l'Etat, sachant que ce dernier est à 0,2%, ne peut pas dépasser le 0,7% malgré tout.

Une députée (Ve) souscrit aux propos du commissaire (EAG). Les Verts avaient soutenu cette loi. Cela ne signifie pas que l'Etat doit donner 0,7% de son budget à la FGC ; il doit le consacrer à la coopération au développement. Beaucoup de pays du nord de l'Europe appliquent ce 0,7%, qui avait été défini par les Nations Unies.

Il est préoccupant qu'il y ait un refus par rapport à ce 0,7%, vu qu'il figure dans la loi. Elle considère que c'est au Conseil d'Etat d'intégrer progressivement cela au budget. Il faut lui envoyer ce signal en lui renvoyant cette pétition, afin qu'il améliore les choses.

Un député (MCG) relève que nombre d'associations font un travail formidable, mais que tous les projets ne méritent peut-être pas d'être soutenus. Les pétitionnaires ont parlé de sommes correspondant à une goutte d'eau, alors que tel n'est pas le cas. Les discours tiers-mondistes le dérangent, dans leur utopie de la redistribution entre le Nord et le Sud ; il ne croit pas que cela fonctionne ainsi. Raymond Barre avait dit que la France avait financé des milliards pour le continent africain sans que cela n'ait apporté une amélioration notable pour ces pays. Il faut bien comprendre qu'il y a des limites à l'aide au développement ; le modèle consistant à prendre aux riches pour redistribuer aux pauvres, comme pour l'impôt à Genève, n'est pas valable pour les pays du tiers-monde.

Une loi demande effectivement que 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat de Genève soit consacré à la solidarité internationale, laquelle loi n'a toutefois jamais été appliquée. Il y a une irresponsabilité de toutes les majorités et du Gouvernement à avoir adopté une loi qu'ils savaient ne pas pouvoir respecter. Il admet qu'il est scandaleux de ne pas appliquer cette loi, comme il est scandaleux de ne pas appliquer la loi sur les mendiants, pour d'autres raisons.

Il préférerait que des projets de qualité, nécessaires pour la Genève internationale, soient soutenus, plutôt que de fixer simplement un montant à y consacrer. Ce qui compte c'est la qualité des projets et non la quantité de l'aide.

Ces pays du tiers-monde ont une dette importante, qui est préoccupante. Or, c'est une des conséquences de la décolonisation, qui s'est historiquement mal faite. Il y a également le fait que la corruption règne dans ces pays. Ils ont recherché la souveraineté pour ne pas dépendre d'autres pays ou empires,

mais celle-ci n'a pas été simple à acquérir. Nous en arrivons, dans les pays du Nord, à un phénomène de culpabilisation, qui n'est sans doute pas acceptable.

Il conclut en disant que le MCG demandera le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député (PLR) estime qu'il ne faut pas se tromper de débat. La loi est aujourd'hui en vigueur et il ne s'agit pas de dire si elle est bien ou pas, ou de refaire le débat à l'origine de son adoption.

Personnellement, il a de la peine à apprécier la pertinence d'une aide uniquement à l'aune de son montant. Il regrette que cette loi soit faite ainsi, que l'aide soit simplement quantifiée et qu'il suffise de payer 0,7% du budget à la solidarité internationale pour se donner bonne conscience.

Cela étant dit, la question n'est pas là.

Il s'agit de savoir si cette loi est respectée ou pas. C'est le respect de cette loi que demandent les pétitionnaires.

Il relève que les partis s'accommodent de manière assez variable du non-respect des lois. Il n'a, par exemple, pas entendu les mêmes s'offusquer du non-respect de l'application de la loi sur le PLEND.

Il faut s'interroger sur l'assiette de ces 0,7% et sur ce qui y entre. Il se demande notamment si l'aide aux migrants, à Genève, y entre. Les critères ne sont certainement pas les mêmes d'un pays à l'autre et toutes les comparaisons ne sont pas forcément bonnes.

S'il faut dépenser de l'argent supplémentaire, il va falloir se demander où le trouver.

Il estime que Genève fait beaucoup, même s'il admet que ce n'est jamais assez, puisque l'on peut toujours faire plus. Il ne dirait pas qu'il y a un retour sur investissement, mais il estime que Genève a néanmoins le privilège de pouvoir aider et faire beaucoup.

Il faudrait savoir si Genève est aujourd'hui réellement à 0,2% et s'il faudrait tendre vraiment à 0,7%. En effet, s'ils arrivent à la conclusion que le 0,7% est inatteignable, il serait plus à l'aise avec une loi qui stipulerait d'autres chiffres ou des échelonnements dans le temps pour atteindre ce 0,7%, car il n'est pas sain d'avoir une loi qui n'est pas respectée.

Un député (PLR) lit l'article 3, « Coordination et collaboration », de la loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06) :

«¹ Le Conseil d'Etat collabore avec des organismes genevois ou internationaux actifs dans le domaine et reconnus pour leur sérieux, leur transparence, leur expérience et leur compétence.

² *La coordination est assurée par le département désigné par le Conseil d'Etat. »*

Il se demande quel est le département désigné par le CE, qu'il aimerait auditionner avant de prendre une décision sur cette pétition.

Il est dit, dans cette loi, qu'il y a des évaluations régulières par le CE de l'aide apportée. Ainsi, avant de discuter pour savoir s'il faut donner plus, moins ou rester stable, il aimerait avoir l'évaluation de tout ce qui a déjà été versé.

Selon les pétitionnaires, l'Etat donnerait aujourd'hui 16 millions pour l'aide au développement et ils en réclament 56 millions, soit 40 millions de plus. Il est prêt à déposer un amendement en séance plénière pour donner 40 millions de plus à la solidarité internationale, à aller ainsi dans le sens de la pétition, mais alors à supprimer l'annuité et à couper un peu dans les dépenses de l'Etat, car il faut faire des choix. Genève a déjà un budget énorme et ne peut faire sans cesse plus.

Il faudrait définir cette aide internationale. Il estime que l'argent mis pour les Nations Unies, l'OMM et la Genève internationale fait également partie de l'aide internationale. Favoriser le développement des organisations internationales à Genève, c'est favoriser une meilleure harmonie dans ce monde, ainsi que les principes des Nations Unies et la Charte fondamentale des droits de l'Homme.

Il répète que, si les commissaires veulent vraiment atteindre ce 0,7%, il veut bien déposer un amendement de +40 millions la semaine prochaine, en plénière, mais cela se fera au détriment des prestations à la population genevoise.

Le Président comprend qu'il veut que M. Maudet soit entendu sur ce point, qu'il fasse une analyse globale de tout ce qui touche aux dépenses générales de l'Etat qui vont dans ce sens et qu'il donne une définition de l'assiette de calcul.

Un député (MCG) annonce que le MCG a toujours dit que, sur ce 0,7%, il y avait un problème dont les députés n'avaient pas la maîtrise. Certains financements le dérangent. A titre d'exemple, il note que Genève subventionne certaines actions au Venezuela alors que c'est le 3^e producteur de pétrole au monde. Cela lui pose fondamentalement un problème. Il comprend, en revanche, qu'un pays qui n'a pas de ressources naturelles soit aidé.

Il suit la demande du député (PLR) consistant à savoir ce qui a été financé durant les dix dernières années. Le cas échéant, ils verront où, dans les associations genevoises, ils peuvent couper pour arriver à l'équilibre

budgetaire, puisqu'ils ne veulent pas un budget déficitaire, du moins les députés MCG.

Il rappelle que le MCG va déposer un amendement pour supprimer 28,3 millions pour les DSE. Ce montant doit toutefois rester en boni, puisque le CE aura la charge de proposer rapidement une nouvelle loi pour vraiment coller au principe de la formation et/ou de la reconversion. Ainsi, si le PLR fait cet amendement pour le 0,7% en plénière, il aura la marge nécessaire pour le faire avec la suppression du budget pour les EDS. Il faudra toutefois assumer politiquement ce choix ; la gauche devra assumer le fait qu'elle aura préféré subventionner des pays, parfois corrompus à outrance, plutôt que de venir en aide à des chômeurs genevois ou à des personnes à l'aide sociale à Genève.

Le MCG demande le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Il dit encore qu'il n'est pas opposé à ce que la commission procède à des auditions, si elle veut en faire pour amuser la galerie.

Le Président rétorque que les auditions ne visent pas à amuser la galerie, mais à avoir des éclairages, par M. Maudet, sur ce qui a été demandé par les commissaires. Il pense que s'ils obtenaient des informations sur les dépenses en matière de solidarité internationale sur les cinq dernières années, et non dix comme demandé par le député (MCG), ce serait déjà bien.

Un député (PLR) pense qu'il faut que les commissaires aient des informations sur toute la période d'application de la loi, soit dès 2001.

Une députée (S) trouve ces demandes étonnantes, puisque les commissaires ont accès à tous les rapports d'activité de la FGC.

Les socialistes soutiendront le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat qui pourra, dans les prochains budgets, gérer une augmentation progressive pour arriver au 0,7%, au lieu d'adopter la solution proposée par l'un des députés (MCG).

Ce qui a été dit par les commissaires jusqu'à maintenant la surprend car, pour d'autres sujets, ils ont souvent dit qu'il fallait fédérer les associations. Ici, il y a une fédération des associations d'aide pour les pays en développement et cela semble poser problème. Il y a également un service de l'Etat qui apporte de l'aide en cas de catastrophes.

Il semblerait que seule la gauche veuille effectivement équilibrer un peu les choses. En Suisse alémanique, ils ont une toute autre approche. Les commissaires ont certainement lu dans les journaux que la commune de Hedigen vient de voter un retour d'une imposition qui lui était donnée par le

patron de Glencore, parce qu'elle trouvait que c'était simplement inadmissible de pouvoir encaisser de l'argent sur des conflits dans certains pays du tiers-monde, en particulier le Congo. Ce n'est donc pas juste la gauche, mais une partie des gens, en Suisse, qui réfléchissent autrement que de dire qu'il existe une loi qui vise à aider le tiers-monde, qu'ils en donnent assez et qu'il n'y a pas à réfléchir.

Ils pourraient réfléchir à privilégier, par cinq ans ou par décennie, un continent ou un type d'actions au niveau du service de l'Etat de Genève. Elle croit que c'est d'ailleurs ce qui se fait déjà et que M. Maudet peut leur expliquer.

Elle croit que ce qui est en train de se passer est un faux débat ; c'est plus un débat politisé « à la genevoise » qu'un débat de fond sur ce qui est donné ou non par le public dans ce canton.

Un député (UDC) rappelle à son collègue (EAG), s'agissant des dettes du tiers-monde, que certains pays comme la France et l'Angleterre ont annulé les dettes de nombreux pays, tout comme la Suisse l'a fait en 1991 pour le 700^e anniversaire de la Confédération. Il dit que cette vision tiers-mondiste de ces relations internationales, les longs sanglots de l'homme blanc qui est responsable de tout et que c'est de sa faute si tout fonctionne mal, est une vision raciste qui lui déplaît. Lorsque, s'agissant de l'Amérique du Sud, on vient se plaindre et dire que cela ne fonctionne pas à cause de l'occupation espagnole, alors même que cette occupation s'est arrêtée il y a 200 ans, cela le fait sourire de façon un peu jaune. Il aide certaines populations dans un pays fondamentalement riche, le Pérou, qui a des ressources pétrolières et minières uniques au monde. Lorsqu'il entend qu'il faut aider ces pays, il note qu'il n'est pas responsable de la corruption monumentale qui existe dans ces pays d'Amérique du Sud et trouve absolument scandaleux qu'on les aide. Il s'était élevé contre une subvention que l'Etat de Genève accordait à l'Algérie, qui est un des grands pays producteurs de gaz ; il est opposé à ce que l'on donne de l'argent à un tel pays uniquement parce que, à sa tête, il y a une population qui est fortement corrompue.

L'UDC n'est pas contente de la FGC, car celle-ci n'a pas à donner de l'argent et à publier des articles dans les journaux qui défendent des régimes sud-américains, qui sont évidemment des régimes de gauche, qui ont apporté le bonheur dans ces pays. Il n'y a qu'à regarder Cuba pour s'en convaincre.

Un autre député (UDC) pense qu'il est intéressant d'avoir une vision globale, comme cela a précédemment été évoqué par son préopinant (PLR).

Il dit à son collègue (EAG), qui est du même âge que lui, qu'il sait que cela fait 40 ans qu'il donne une partie de son argent, par les impôts, à divers pays du tiers-monde. Il a donné à une époque pour engraisser des rois d'Afrique. Il donne de l'argent au tiers-monde, lequel est en voie de misère ; toute cette aide ne sert à rien. Toute cette aide est un prétexte pour les gouvernements de ces pays pour ne pas donner l'argent qu'ils ont pour aider leurs populations et l'utiliser pour des moyens militaires d'armements lourds. Cette aide est une fausse idée ; des gens ont une vision « baba cool » et soixante-huitarde et ne regardent pas exactement ce qui se passe. A la rigueur, ils favorisent l'augmentation des insurrections et des combats tribaux.

Il refuse de culpabiliser. Il écouterait avec plaisir ce que M. Maudet aura à dire, tout en étant convaincu que cette pétition doit aller sur le bureau du Grand Conseil, pour ne pas dire à la poubelle.

Un député (EAG) comprend que les commissaires aimeraient savoir où l'argent va. La FGC donne tous les éléments la concernant. Les commissaires ne peuvent faire de reproches à qui que ce soit s'ils ne lisent pas ces informations, que la FGC fournit en toute transparence.

Il admet qu'il est logique de demander comment le 0,2%, que le Conseil d'Etat a annoncé dans ses déclarations, est calculé par ce dernier.

Lorsqu'on dit que le 0,7% est un taux inatteignable et que si l'on veut donner plus il faut prendre ailleurs, il se demande où est cet ailleurs ; il constate que ce n'est notamment pas dans le bouclier fiscal, mais dans les prestations publiques et dans la manière de payer les fonctionnaires. Il entend que l'on ne peut pas avoir 40 millions de plus pour la solidarité internationale, alors que l'on peut faire un cadeau fiscal de 400 millions ; il y a effectivement eu des diminutions d'impôts alors que certains disent que ce 0,7%, que de nombreux pays moins riches arrivent à atteindre, est inatteignable à Genève. Cela est étrange. Genève, qui est une des villes les plus riches du monde, devrait également pouvoir atteindre ce taux d'aide. Il y a là quelque chose qui ne joue pas.

Il relève que Genève étouffe ses riches et les chasse. Il se réfère à un article paru dans *Bilan*, qui a publié un fromage sur la répartition de la fortune par cantons suisses : il montre que 28% de la fortune qui se trouve en Suisse est à Genève ; c'est le canton qui a le plus de grands riches, lesquels ne cessent de partir car le canton les fait fuir en raison de sa fiscalité. Il y a là un problème.

Lorsqu'il entend que certains ont assez donné, en matière de culpabilité, il rappelle tout de même qu'un enfant de moins de 5 ans meurt toutes les 5 secondes dans le monde.

S'agissant des transferts, des études sérieuses ont été faites : si l'on regarde ce qui passe du Sud au Nord et inversement, on constate qu'il en passe bien plus du Sud au Nord que dans l'autre sens. Cela signifie que la prospérité connue au Nord est en partie due à ce que celui-ci exploite et retire du Sud. Cela explique aussi en partie pour quelle raison un enfant meurt toutes les cinq secondes, soit environ 40 000 morts de faim par jour, ce qu'il trouve insupportable.

Un député (S) pense que l'audition de M. Maudet est très bien.

Il voit une forme de contradiction dans ce qui a été dit tout à l'heure, lorsque certains de ses collègues ont dit qu'il importait que l'argent fût bien dépensé. Selon lui, le premier critère est de savoir comment le montant, 0,2% ou plus, actuellement mise en œuvre est calculé. Il ajoute que la bonne ou la mauvaise utilisation de l'argent relève également de la responsabilité des députés. Il y a le rapport annuel de la FGC et le département de tutelle fait des audits.

Il faut vérifier comment les projets sont conçus. L'éventuelle suppression de certains projets, qui ne répondraient pas aux critères d'aide optimale, n'empêcherait pas d'augmenter le montant de l'aide pour d'autres projets. Ils pourraient par exemple atteindre le 0,7% sur quelques grandes subventions uniquement, s'ils le jugeaient utile. Il trouve un peu facile de dire qu'il ne faudrait pas aider, au prétexte que certains projets n'ont pas fonctionné.

Il relève toutefois que les socialistes, comme tout un chacun, ne se font pas d'illusion sur ces aides et que certaines grosses institutions, comme le CICR, que la majorité du Grand Conseil incluant le PLR a décidé de soutenir d'avantage, dépensent également passablement d'argent à Genève pour verser des salaires genevois et non forcément de l'argent sur le terrain.

On peut bien dire que cette aide est importante, mais il faut relever qu'elle est aussi liée au coût de la vie à Genève où le budget, les salaires, les loyers, les assurances maladies, etc., sont élevés. Le coût de la vie est, à Genève, globalement plus élevé qu'à peu près partout ailleurs dans le monde. L'Etat coûte cher, mais cela est en lien avec le niveau de vie connu à Genève.

Il n'a rien contre le fait de faire des économies et pourrait même entrer en matière sur la proposition visant à supprimer une demi-annuité pour l'aide au développement. Les propositions, pour être censées, doivent être vues dans la durée. Sur le fond, il faut voir comment il est possible de concilier le niveau de vie des gens à Genève et renforcer également cette aide au

développement, qu'il considère comme étant utile, par des canaux diversifiés mais contrôlés.

Une députée (Ve) est d'accord d'auditionner M. Maudet.

Elle a été choquée d'entendre certains de ses collègues dire que cette pétition devrait aller à la poubelle. C'est montrer bien peu de respect pour les 10 000 personnes qui l'ont signée. Parfois, l'UDC estime que la démocratie et le peuple sont les seules valeurs qui comptent alors qu'à d'autres moments, ils en font fi, notamment en disant qu'une pétition signée par 10 000 personnes devrait partir à la poubelle.

Si certains estiment qu'il ne faudrait plus consacrer ce 0,7%, qu'ils assument et proposent de changer la loi.

Au vu des propos précédemment tenus par un député (MCG) au sujet des EDS, elle s'interroge sur le rôle du rapporteur de majorité en plénière ; elle espère que ce député (MCG) est conscient qu'en tant que rapporteur de majorité sur le budget 2014, il devra représenter la majorité de la commission et ne pourra faire son show tout seul, à la table des rapporteurs. Elle suggère que les membres du Bureau ici présents s'en soucient et qu'ils clarifient le rôle du rapporteur de majorité pour le budget.

Un député (PLR), suite à la déclaration de son collègue (EAG), rappelle, comme cela a encore été dit la veille par le président du Conseil d'Etat, que Genève a la charge fiscale la plus lourde de Suisse. Il doute que la population accepterait une augmentation des impôts pour atteindre ce 0,7%.

Il pense que le paradigme a quelque peu changé depuis 2001, année au cours de laquelle Tony Blair avait déclaré « l'Afrique est comme une cicatrice sur la conscience mondiale ».

Lorsque l'on observe l'évolution du monde durant ces treize dernières années, on constate que les continents qui ont la plus forte croissance économique sont l'Afrique et l'Asie, avec une croissance annuelle moyenne de 4,9%, les mettant à égalité avec des pays comme la Russie et le Brésil, en termes de développement. La notion tiers-mondiste d'il y a 20 ans n'existe plus et il est faux de parler aujourd'hui de l'Afrique ou de l'Asie comme ils en parlaient il y a treize ans.

Il faut travailler sur cette pétition. Une loi existe, alors il est important de recevoir des explications de la part du Conseil d'Etat et de connaître notamment la base de calcul. Il se réjouit d'entendre M. Maudet ; les commissaires décideront ensuite de ce qu'il conviendra de faire de cette pétition. Il insiste sur le fait que la notion de tiers-monde est en train de disparaître et que les pays du tiers-monde ne sont plus ceux qu'ils étaient il y

a quinze ans ; bientôt, ce sera aux pays d'Europe, en raison de leur population vieillissante, que les Africains et Asiatiques viendront en aide.

Un député (S) se réfère à la page 4 du procès-verbal du 4 novembre de la Commission des pétitions et lit que 40% des communes genevoises ont atteint le 0,7%, sans être en faillite, ce qui prouve que cet objectif est réalisable.

Il est d'accord avec son collègue (UDC) que, dans ces pays, il y a beaucoup de production et aussi de régimes corrompus. Il cite l'exemple de M. Lumumba qui, lorsqu'il a pris le pouvoir, a voulu instaurer une économie favorisant les Africains ; les pays occidentaux, avec les Etats-Unis en tête, ont fait leur possible pour faire un coup d'Etat et saper ce travail. En Amérique latine, les coups d'Etat organisés par des puissances occidentales ne sont pas rares. Les richesses de ces pays sont énormes et si elles étaient développées comme il faut, avec des régimes non corrompus et non assujettis aux intérêts extérieurs, il ne serait pas nécessaire de les aider. Là est tout le paradoxe. Il est d'accord avec son préopinant (UDC) sur le fait que moins de corruption améliorerait les choses.

Il cite un autre exemple : M. Allende avait voulu que les revenus du cuivre reviennent à la population et a subi un infect coup d'Etat de la part des Etats-Unis.

La croissance de ces pays existe, comme un préopinant (PLR) l'a dit, ce qui ne signifie toutefois encore pas que ces pays sont riches.

Il peut dire que certains projets de la FGC sont excellents et ont notamment permis de construire des puits d'eau.

Le Président annonce qu'il va rédiger un courrier à l'attention de M. Maudet lui demandant de faire une analyse de toutes les dépenses consenties à la solidarité internationale depuis 2001.

Un député (MCG) aimerait demander l'audition de la ministre des finances qui était au pouvoir à l'époque où la loi sur le 0,7% est entrée en vigueur, afin de savoir pour quelle raison le 0,7% n'a pas pu être appliqué à ce moment-là et pourquoi les mesures rendant son application possible n'ont pas été prises.

Le Président dit n'avoir jamais vu d'audition d'une personne qui n'est plus en fonction. Il mettra cette demande au vote malgré tout.

Un député (PLR) aimerait connaître les frais de fonctionnement de la FGC, pour les mettre en regard avec ce qui est investi.

Le Président met aux voix que la conseillère d'Etat chargée des finances en 2001, Mme Calmy-Rey, soit invitée à venir s'exprimer en commission au sujet de la loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI, loi D 1 06)

Oui : 8 (2 S, 2 PLR, 1 UDC, 3 MCG)

Non : 4 (1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)

Abst. : 3 (1 EAG, 1 S, 1 UDC)

Un député (S) estime que, avant d'écrire ce courrier à Mme Calmy-Rey, il serait bon que les commissaires lisent l'exposé des motifs de cette loi et son rapport, car y figure peut-être la manière dont a été envisagée sa mise en œuvre.

Une autre députée (S) pense que la commission pourrait proposer à M^{me} Calmy-Rey son audition ou une réponse écrite de sa part.

Un député (MCG) rétorque qu'il souhaite son audition.

Une députée (Ve) pense que cela pose un problème institutionnel ; on n'auditionne pas les gens pour savoir quelles décisions ils ont prises lorsqu'ils étaient en poste en 2001. Il faudrait demander au Secrétariat général du Grand Conseil si cette audition est possible.

Le Président dit qu'il en sera fait.

Un député (MCG) signale qu'en Commission des visiteurs officiels, ils avaient auditionné un juge d'instruction à la retraite, M. Trembley, pour savoir comment le transfert des détenus se faisait à l'époque où il était en fonction.

Il note que M^{me} Calmy-Rey peut toujours refuser de venir, car elle n'a aucune obligation de venir.

Un député (PLR) note que, si M^{me} Calmy-Rey accepte de venir, cela sera d'autant plus intéressant qu'elle a été ministre des affaires étrangères ; elle pourra dire tout ce que la Suisse fait au niveau de l'aide internationale.

Les débats reprennent le 29 janvier 2014 en Commission des finances

Le Président signale que les commissaires ont reçu la réponse de M^{me} Calmy-Rey la semaine dernière.

Un député (S) pense que les commissaires pourraient auditionner les représentants des pétitionnaires.

Le Président répond que cette audition a été faite par la Commission des pétitions. Il ajoute que les commissaires aux finances avaient reçu l'extrait du procès-verbal y relatif.

Le député (S) suggère tout de même d'auditionner la FGC, notamment après le vote de la semaine dernière au Grand Conseil et le message d'un député (PLR), dans l'idée de discuter avec elle de ce qui peut être amélioré et changé. Il admet que cette pétition ne concerne pas que la FGC, mais qu'elle est tout de même un des acteurs de la solidarité internationale, raison pour laquelle son audition lui semblerait judicieuse.

Il faudrait clarifier la question des rapports d'analyse des projets de la FGC. Elle a toujours dit qu'elle était prête à les fournir, mais les commissaires ne les ont jamais reçus. Il a de la peine à s'expliquer cela et ne sait où s'est arrêtée l'information. Il aimerait que cela soit clarifié, afin que les commissaires sachent comment ils sont informés des dépenses, dans le cadre du 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat qui devrait être consacré à la solidarité internationale.

Le Président pense que c'est le département des finances qui pourrait les renseigner sur ce point.

Un député (S) pense que c'est la solidarité internationale qu'il faudrait commencer par interroger, soit le département présidentiel, puis éventuellement la FGC, pour savoir ce qu'elle transmet à qui.

Une députée (PDC) pense que les commissaires gagneront du temps s'ils auditionnent la FGC et lui posent des questions très claires, notamment quant à leurs exigences. Il serait aussi intéressant de savoir où cela bloque et pourquoi les commissaires n'ont pas reçu les informations demandées.

Le Président rappelle que la FGC a déjà été auditionnée à la Commission des pétitions et constate que la députée (PDC) propose néanmoins de l'auditionner à nouveau. Celle-ci dit qu'il serait effectivement bon d'entendre la FGC sur ces questions d'informations non transmises ou non reçues.

Un député (EAG) se dit favorable à l'audition de la FGC.

Il comprend qu'il y aurait eu des demandes, concernant la fourniture de données, auxquelles la FGC n'aurait pas répondu. Il aimerait avoir des précisions sur ce point et savoir si ces informations ne sont pas disponibles sur le site internet de la FGC. En effet, il y figure notamment tous les rapports annuels, comportant des éléments sur les comptes, et les informations sur les projets qui ont été financés et sur leur évaluation. Dès lors, il n'est pas forcément nécessaire que la FGC retransmette ces informations à la commission. Il estime que la commission a une position

moins solide par rapport à ses demandes, si les réponses figurent sur le site internet de la FGC depuis longtemps, que si tel n'est pas le cas.

Il n'a pas été présent à la séance du Grand Conseil au cours de laquelle a eu lieu ce vote malheureux relatif à la FGC. Il reste sur un sentiment de malaise face à la facilité avec laquelle certains membres du Grand Conseil ne respectent tout simplement pas la loi et sont dans l'illégalité.

Le Président réagit à cette remarque relative au fait de pouvoir trouver les informations sur des sites internet. Il serait curieux de voir la réaction des commissaires si Palexpo ou Genève Aéroport les renvoyait à des sites internet lorsque ces derniers demandent des renseignements.

Un député (PLR) dit que les rapports de la FGC sur ses propres projets l'intéressent peu. Le fait est que les commissaires n'ont jamais reçu de rapport consolidé sur les activités de la FGC de la part du département. Il rappelle qu'au niveau de la DDC, une évaluation externe est faite de cette politique, qui est une boîte noire depuis des années.

Il rappelle à son préopinant (EAG), dont le groupe a été absent du Grand Conseil durant un certain temps, que, lorsque la LIAF est entrée en vigueur, il y avait un opuscule de la FGC, laquelle poussait des cris d'orfraie parce que le Grand Conseil et sa Commission des finances osaient émettre l'idée de se pencher sur le fonctionnement de la FGC. Il remarque que la réticence de la FGC vis-à-vis de la LIAF a, dès le départ, été assez farouche. Une telle réticence a été rencontrée dans d'autres institutions également, lesquelles sont toutefois revenues à meilleurs sentiments. Il pense que cela nécessite une remise à plat des activités de la FGC.

Il note la tendance à l'autocongratulation, alors qu'il estime qu'il faut procéder à cet examen sur le fonctionnement d'une structure extrêmement étalée, avec plusieurs étages de frais, qui ne sont plus du tout compatibles avec une gouvernance moderne. Il évoque la perception que la FGC fait de 1% des subventions versées aux entités qui font partie de la FGC, ce qui pose aussi un problème. Il y a toutes sortes de choses, qui sont ressorties durant l'étude du PL 11022 relatif au contrat de prestations de la FGC, qui méritent une attention soutenue de la part des commissaires.

L'article paru dans les pages solidarité du *Courrier*, qu'il a fait parvenir à ses collègues, était une caricature ; le biais politique était tellement crasse que c'en est un cas d'école. Il pense que, si cet article avait paru avant le débat au Grand Conseil du PL 11022, la majorité aurait été encore plus claire en faveur de l'excellent rapport de majorité du député (UDC).

Il conclut en disant qu'il faut une remise à plat générale, avec l'aide du département qui n'a pas l'air fermé sur ce point. Il estime que M. Maudet fait un travail sérieux et objectif.

Un député (PLR) dit qu'il s'opposera à la demande d'audition de la FGC, car elle a déjà été entendue par la Commission des pétitions et que les commissaires aux finances en ont le procès-verbal. De plus, suite au vote de vendredi dernier au Grand Conseil, il imagine ce qu'elle pourra venir dire dans cette commission.

Il remarque que la loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI), dont l'article 2 prévoit que « Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne », ne concerne pas que la FGC.

La FGC a lancé cette pétition et a été entendu à ce sujet. C'est maintenant à la Commission des finances d'avoir une réflexion poussée, éventuellement en procédant à d'autres auditions, mais non à celle de pétitionnaires qui ont déjà été reçus. Il s'opposera donc à l'audition de la FGC.

Un député (UDC) est d'accord avec un collègue (PLR) sur le fait que la LFSI ne concerne pas que la FGC, quelque part malheureusement, dans un sens. En effet, il commence à y avoir des oppositions suisses allemandes, car elle se rend compte que la DDC est en train de regrouper ses activités, de prendre des ambassades suisses et leurs représentants pour diminuer les frais, et de regrouper tout cela en un seul office, ce qui va permettre de faire des économies et d'utiliser l'argent du contribuable de manière plus intelligente. Or, à Genève, il y a toujours cette dispersion entre la FGC et diverses associations ; il estime que, si elles veulent toucher un peu plus, il faut que ces associations se disent qu'il faudrait mettre tout ceci dans le même pot, car il ne pense pas que l'argent du contribuable soit très bien utilisé.

Il se dit surpris de l'article du *Courrier*, qui paraît comme une provocation, juste après le vote du Grand Conseil. Il faut être clair sur le fait que n'on ne peut revenir sur un vote du Grand Conseil.

Il évoque les nombreuses pressions, rencontres et autres coups de téléphones avant cette votation ; il a rarement vu autant de lobbying que celui exercé de la part de cette association. Il trouve un peu fort qu'elle ait reparlé de cela deux jours après la votation.

Il conclut en disant qu'il est opposé à entendre à nouveau des personnes qui ont déjà largement été entendues dans cette commission.

Un député (MCG) dit avoir consulté le site de la FGC, avant la votation au Grand Conseil la semaine dernière. Il y a des ONG qui s'expriment très bien, sur la plateforme qui leur est allouée alors que, pour d'autres ONG, il y a pour seule information une adresse électronique, ce qui n'est pas très positif pour l'ensemble.

Un commissaire (PLR) pense que la problématique des relations Nord-Sud et ce qui a été fait le siècle dernier ne sont plus forcément valables aujourd'hui de manière générale et qu'il ne convient pas nécessairement de poursuivre sans cesse de cette façon-là. Il est aussi fortement opposé au principe de base qui sous-tend cette problématique du 0,7%, à savoir que l'on se donne bonne conscience en versant ce montant, ce pourcentage d'un montant, sans même savoir à quoi est destiné cet argent. Il relève que l'on peut parfois faire beaucoup avec 10 000 F et peu avec 100 000 F. Ce principe de mesure qualitative et quantitative lui pose réellement un problème.

Il relève que ce n'est pas parce que l'on réduit le budget de la FGC que l'on réduit ce 0,7%.

Il constate que, souvent, la Ville de Genève et le canton subventionnent les mêmes entités, sans qu'il soit toujours possible de savoir qui fait quoi, raison pour laquelle il faudra un jour s'attaquer sérieusement à cette problématique des doublons.

Il a été tout aussi choqué et a fait réagir, d'ailleurs probablement un peu dans son sens, un député (S), lorsqu'il a dit que les SIG avaient finalement du sponsoring, mais également des fonds mécénat qui réagissaient en fonction de règlements assez douteux ; il aimerait savoir si cela entre dans le 0,7% ou le 0,2% qui est avancé. Si tel est le cas et que le grand Etat entre en considération, il faut se demander si l'on doit prendre en considération le calcul du 0,7% sur l'ensemble des factures envoyées par les SIG par rapport à l'électricité.

Il rebondit sur ce qu'a dit un député (EAG) : il est allé sur internet pour avoir des informations et invite ses collègues à aller sur le site du fonds mécénat des SIG, pour voir à qui et comment ces fonds sont attribués. En page 4 du rapport, on apprend notamment que des montants de respectivement 600 F pour la présidente et 500 F pour les membres externes sont attribués par séance. En regardant à qui ces fonds sont donnés, on se rend compte qu'ils le sont un peu à gauche et à droite, parfois à des administrateurs des SIG eux-mêmes, ce qui le choque. Il cite, par exemple, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers ; or, en allant sur le site internet de cet organisme, on y lit que l'un de ses objectifs est de fournir

des fiches juridiques aux parlementaires pour combattre la politique menée par la droite.

Il conclut qu'il va falloir mettre les choses à plat par rapport à cette situation et se demander si ce 0,7% est la bonne méthode, ce dont il doute fortement. C'est pour cette raison qu'il n'est pas favorable à cette pétition, quand bien même il se dit extrêmement mal à l'aise d'avoir une loi, la LFSI, qui fixe ce 0,7% alors qu'ils ne savent combien est réellement donné par l'Etat.

Un député (S) pense qu'il serait bon d'avoir quelques auditions, pour clarifier le cadre financier de cette problématique. Il estime que le travail de la Commission des pétitions n'est pas identique à celui de la Commission des finances, dont l'impact principale porte sur le budget et les contrats LIAF. C'est donc bien à elle d'analyser les aspects financiers en lien avec cette politique d'aide au développement, notamment au regard des subventions qu'elle accorde en fin d'année, dans le cadre du budget.

Le vote effectué par le Grand Conseil la semaine dernière a un impact financier de moins 500 000 F sur l'aide au développement, si ce montant n'est pas ajouté ailleurs. Il rappelle les débats qui ont été tenus ici, entre autres le fait que 1,5 million de plus ont été donnés au CICR, qui n'avait formellement rien demandé mais l'avait fait informellement, en invitant des membres de la Commission des finances et des chefs de groupes à aller le voir pour formuler ses besoins d'argent. Il n'a rien contre le CICR, qui mène des actions très nobles, mais pense qu'il faut tout de même se demander s'il est plus efficace de verser de l'argent à cet organisme plutôt qu'à un autre.

La FGC est un acteur associatif, qui a été créé car l'Etat souhaitait avoir un interlocuteur unique plutôt que d'en avoir une pléthore, qui venait quémander de l'argent. Il y a des différences de niveau entre les structures et il est donc logique que les sites internet ne soient parfois pas tout à fait à jour et peu fournis. Il faut essayer de comprendre ce mécanisme et toujours se demander s'il faut dépenser l'argent sur le terrain ou ici, dans de l'administratif.

Il a reçu un message de la FGC, laquelle annonçait qu'elle était intéressée à fournir au Grand Conseil et à la commission les éléments qui semblent leur manquer. Il faut donc clarifier certaines choses, indépendamment de toute question de montants, afin d'éviter des malentendus et de se baser sur des choses fausses, et afin de pouvoir enfin travailler avec la FGC comme avec n'importe quel autre subventionné.

Le Président rappelle que le problème porte aussi sur le vote de la semaine dernière : les députés ont clairement dit qu'ils ne voulaient pas

renvoyer l'objet en commission. Or, s'ils reçoivent la FGC, l'audition va inmanquablement dévier sur ce point et, de la sorte, la commission ne respectera clairement pas la décision du Grand Conseil susmentionnée.

Un député (S) rétorque que les députés auraient pu justifier ce non-renvoi en commission, précisément parce qu'elle avait à traiter de la pétition.

Ce député (S) rappelle que l'Etat avait, à l'époque, obligé les associations à se fédérer et que c'est précisément ce qu'elles ont fait.

Il dit que l'Etat est loin de consacrer 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale.

Il souligne que couper 500 000 F sur le budget de la FGC c'est l'empêcher de construire 50 puits d'eau à 10 000 F pièce. Cette coupe de 500 000 F ne porte donc pas sur quelque chose de bureaucratique et administratif, mais bien sur des actions concrètes menées sur le terrain.

Sur ce qu'a dit un député (PLR) au sujet des SIG, il estime que, avant de couper, rien n'empêche de faire d'abord une consolidation de toutes ces aides, afin de savoir quelles sommes sont consacrées à Genève à la solidarité internationale. Même en additionnant toutes ces aides, on n'arrivera jamais à 0,7%. Le fonds des SIG, évoqué par le député (PLR), ne porte que sur 500 000 F, selon lui.

En l'espèce, il estime que la coupe opérée par le Grand Conseil n'a pas été réfléchie, puisque les députés ne connaissent pas les projets dans lesquels les 3 millions de la FGC ont été affectés.

Il aimerait savoir ce que cette coupe faite en plénière va avoir comme impact, d'où l'intérêt d'auditionner la FGC.

Le Président constate, à entendre un député (S), qu'il aimerait auditionner la FGC sur la coupe de 500 000 F à sa subvention et non sur la P 1882.

Un député (EAG) rappelle que le 0,7% n'est pas sorti de nulle part, comme certains le pensent, et qu'il a été proposé par l'ONU, par rapport à des inégalités qu'il trouve insupportables et qui continuent d'être développées. Il fait référence à un article qui disait que c'était le comble, car c'était le Sud qui subventionnait le Nord, du fait que les transferts financiers globaux représentaient 568 milliards de dollars qui passaient, globalement, du Sud au Nord.

Ce 0,7% est respecté par la plupart des pays du Nord, comme la Suède et la Norvège ; l'Angleterre vient d'atteindre ce 0,7% également. Il estime que la Suisse est un des pays qui devraient le plus avoir honte de ne pas respecter cet objectif de l'ONU.

Il admet que ce n'est pas que la FGC qui porte cela.

Il indique que 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat représente 56 millions. Les commissaires ne savent pas exactement ce qui est fait actuellement, mais il a souvent entendu le chiffre de 0,2%, soit 16 millions. Le Conseil d'Etat avait répondu à une pétition antérieure en disant qu'il s'efforcerait de se rapprocher de cet objectif ; or, en enlevant 500 000 F à la subvention de la FGC, on œuvre dans le sens inverse.

Ce non-respect de la loi et cette manière de se fermer les yeux sur cette inégalité, qui fait qu'un enfant de moins de 5 ans meurt toutes les 5 secondes, et de ne pas essayer de la corriger sont choquants.

Une députée (Ve) indique que, sur la forme, la Commission des pétitions a déjà fait des auditions. Elle trouve dommage que cette commission n'ait pas décidé un renvoi de cet objet à la Commission des finances avant de procéder à des auditions. Elle trouverait également dommage que, de ce fait, la Commission des finances décide directement de passer au vote.

Dans la mesure où ce 0,7% dévolu à la solidarité internationale est un sujet récurrent en Commission des finances, elle pense qu'il lui faudrait traiter à fond cet objet, quitte à refaire une audition de la FGC. En effet, faire une audition et lire le procès-verbal d'une audition réalisée par une autre commission sont deux choses différentes, car les commissaires ne posent pas forcément les mêmes questions dans les différentes commissions. La Commission des pétitions aurait dû se « censurer » et directement renvoyer cette pétition en Commission des finances.

Il faudrait, selon elle, commencer par auditionner la solidarité internationale, pour avoir une vision globale de ce qu'est la solidarité internationale et ce 0,7%, ainsi que pour savoir où ils en sont par rapport à ce taux. Les commissaires pourraient, avec la demande d'audition, déjà poser des questions, notamment concernant la consolidation des chiffres de l'aide à Genève, afin que les auditionnés viennent en commission directement avec des chiffres.

Il lui semblerait intéressant d'entendre également la FGC, par rapport aux différentes questions qui ont été soulevées mais qui n'ont pas trouvé de réponses, pour peut-être lui donner l'occasion de fournir les documents que la commission lui avait demandés.

Elle souligne que la commission a tendance à vouloir des regroupements et, lorsqu'il y a une fédération, certains commissaires pensent que c'est opaque et ne comprennent pas pour quelle raison tout est regroupé. Il faudrait une fois trouver une unité de discours sur ce point.

Il faut maintenant instruire cette pétition et avoir une position de principe sur l'aide au développement. S'il ressort qu'une majorité de cette

commission et du Grand Conseil rejette cette pétition et refuse de respecter les engagements pris dans la loi, il faudra se demander s'il ne faudrait pas changer cette LFSI. En effet, il est extrêmement hypocrite d'avoir cette loi et de ne pas la respecter depuis presque 15 ans. Il est donc important de traiter de cette pétition et, le cas échéant, pour la majorité qui serait en sa défaveur, de prendre ses responsabilités et changer la loi, si elle ne souhaite pas la respecter à l'avenir.

Le Président comprend qu'elle aimerait que soit demandé au département présidentiel un état des lieux sur ce 0,7% et un résultat consolidé de tout ce qui se fait au niveau du grand Etat, en se basant notamment sur les différentes pistes évoquées précédemment par un député (PLR).

La députée (Ve) confirme cela.

Un député (MCG) indique que la FGC est une partie du problème, dans cette affaire du 0,7%. Vendredi dernier, il s'est rendu compte qu'environ 15 millions sont dévolus par l'Etat à l'aide au développement, dont 2,5 millions sont attribués à la FGC. Il trouve que c'est insuffisant, mais que c'est déjà beaucoup trop lorsque l'on voit l'attitude politique et politicienne menée par cette institution, laquelle fait campagne contre l'initiative sur l'immigration massive. Il est grave qu'elle mène une attitude politique avec l'argent du contribuable. Dans les rues, des affiches politiques officielles, avec mention de la FGC, ont été placées par l'entreprise SGA. Même s'il n'y a pas eu beaucoup d'affiches, celles-ci représentent un élément symbolique.

Il trouve dommage que la FGC n'ait pas compris le message, à savoir qu'il fallait qu'elle s'occupe de coopération uniquement et qu'elle laisse à d'autres organismes le soin de faire de la politique.

La pétition ne porte pas sur cela, mais sur le 0,7% uniquement. Les chiffres ne sont pas précis pour le moment. Le responsable de la solidarité internationale à Genève avance le chiffre de 2,5%, tout en laissant planer un certain doute.

Il se demande quel est le périmètre de ce 0,7%, s'il faut notamment y faire entrer des dépenses de l'Institut universitaire d'étude du développement (IUED) ou diverses dépenses de la Genève internationale. Il est important de savoir cela, avant même de se prononcer sur la pétition. Pour lui, la question prioritaire porte sur le périmètre, afin de savoir si la LFSI ne serait finalement pas respectée malgré tout. Il faudrait que les commissaires obtiennent des informations à ce sujet, avant même de se prononcer sur le reste de la pétition.

Il ne sait si l'audition de la personne chargée de la solidarité internationale, une fois de plus, servirait à quelque chose. Il ne sait qui ils pourraient auditionner pour avoir des éléments de réponse.

Le Président pense que la commission peut faire part des diverses questions posées par les commissaires au département présidentiel (PRE). Il rappelle que la demande avait été faite à M. Maudet, qui avait renvoyé la commission au PRE.

Une députée (S) annonce qu'en 2013, il y a eu une augmentation de 3% des postes dans les organisations internationales à Genève, soit des collaborateurs venant non seulement des pays développés, mais également des pays du Sud. Les pays du Sud apportent donc une force de marché sur Genève et dans la région.

Dans les entreprises à statut fiscal, un certain nombre des revenus proviennent directement ou indirectement des pays du Sud, notamment en lien avec les matières premières. Il y a des sièges à Genève et certaines fondations privées font un retour. Elle pense que l'Etat de Genève doit toutefois aussi contribuer à un juste retour des choses.

Elle croit que certains ont une idée passéiste de ce qui se fait en matière d'aide au développement dans le Sud. Il serait bon d'entendre la FGC pour savoir ce qu'elle fait. Si elle est financée par la DDC, c'est bien qu'elle fait aussi des nouvelles choses. Elle songe aux développements de la technologie de l'information et de la communication ; c'est une manière de faire participer les pays du Sud. Un réel partenariat est en train de se créer au niveau de la DDC, sur ce qui est appelé l'aide au tiers-monde.

C'est de l'investissement, non plus de l'aide, qui est fait. Ils doivent se demander quand ils vont le faire, s'ils ne le font pas maintenant.

Elle prend l'exemple de pays en crise comme l'Espagne ou le Portugal, desquels les gens repartent dans des pays du tiers-monde, car c'est là que du développement est en train de se produire. Si l'on perd pied dans ces domaines-là, en tant que nation ou canton du Nord, elle pense que c'est gravissime.

Elle estime que n'on ne devrait pas résumer la FGC ou le 0,7% demandé par la LFSI à de l'aide ou à de l'aumône. Il faut commencer à se réveiller et à se rendre compte qu'il y a des gens qui font du vrai partenariat.

Elle a lu le procès-verbal de l'audition de la FGC en Commission des pétitions ; elle estime que les questions qui étaient posées étaient nulles.

Le Président signale que la Commission des finances a également procédé à une audition très poussée de la FGC, le 26 juin dernier.

La députée (S) relève que les pages publiées dans *Le Courrier* constituent aussi une manière de donner la parole aux minorités et, pour les personnes intéressées aux pays du tiers-monde, de ne pas devoir lire un tas d'autres journaux. Ces articles ne sont pas toujours d'une tendance de gauche. Selon elle, soit on est intéressé, soit on ne l'est pas par ce sujet.

Un député (PLR) pense qu'il faut être clair sur le fait qu'ici ils parlent de la pétition P 1882 et non du vote qui a eu lieu vendredi dernier au Grand Conseil au sujet du contrat de prestations de la FGC. Il lui semble que certains font un lien qui est dangereux, puisque la loi a été votée.

Il serait intéressé de savoir ce que la Suisse fait au niveau global, pour comparer ce qui est comparable, car on ne peut comparer le canton de Genève à l'Angleterre ou à d'autres pays.

Genève ne fait pas partie de l'ONU ; c'est la Suisse qui en est membre.

Il aimerait savoir ce que consacrent la Ville de Genève et les autres communes à l'aide au développement. Il serait également intéressant de savoir quels montants consacrent les autres cantons à cette aide.

Il est, comme l'un de ses collègues (PLR), assez gêné que les députés votent des lois qui ne sont pas appliquées. Or, ce n'est pas la première fois qu'il en va ainsi. Il faudrait s'interroger sur une éventuelle modification de cette loi.

Avec les contraintes économiques actuelles, pour avoir un budget équilibré et ne pas augmenter la dette, il faut faire des choix. La gauche devra prendre ses responsabilités et décider de ses priorités, entre le confort des fonctionnaires et le service de prestations publiques.

M. Huber rappelle que, dans le cadre de l'examen du PL 11022 relatif au contrat de prestations de la FGC, la solidarité internationale avait fourni un comparatif entre les cantons, qu'il pourra redonner aux commissaires. Le montant était de 14,76 millions pour Genève et de 32 millions pour le total des cantons.

Le Président pense qu'il serait intéressant de connaître tous les moyens que Genève, globalement, incluant notamment les communes, consacre à la solidarité internationale, mais il se demande qui pourrait faire ce travail de consolidation.

Un député (PLR) estime que, si l'on fait référence à l'ONU, ce sont les données relatives à la Suisse et non à Genève qu'il faut considérer, puisque c'est la Suisse et non Genève qui en est membre.

Un député (UDC) annonce que la FGC ne touche pas que 3 millions, moins 500 000 F, mais plus de 11 millions de subventions. Ces 500 000 F de

coupe représentent 5%. Le temps de la subvention automatique est fini. Il est certain que la FGC arrivera à trouver 5% d'économies en serrant un peu les boulons, ce qu'elle n'a pas fait depuis fort longtemps.

Il estime que l'Angleterre n'est pas un bon exemple car, si elle aide les anciennes colonies, c'est parce qu'elle a encore des intérêts économiques considérables dans ces pays.

Il aimerait que soit mis dans le périmètre de l'aide à la solidarité internationale l'aide que la Suisse apporte déjà à la Grèce et bientôt à l'Espagne ; cela doit faire partie de ce que l'on considère comme étant de l'aide au développement et aux pays du tiers-monde.

Le Président dit que toutes les demandes émises par les commissaires vont être regroupées et posées au département présidentiel. Il serait également bon d'avoir des chiffres relatifs aux pays qui entourent la Suisse.

Un député (EAG) se dit étonné que son collègue (UDC) dise que la Grèce et l'Espagne font partie du tiers-monde, même s'il est vrai que, dans ces pays, surtout la Grèce et le Portugal, il y a des enfants qui ont faim ; cela n'est pas forcément à l'avantage de ceux qui estiment que le meilleur des systèmes est le capitalisme.

Il a lu, dans les différents documents au sujet du PL 11022, qu'il était scandaleux que Genève paie quasiment autant que tous les autres cantons réunis, ce qui est selon lui assez logique vu la présence importante des organisations internationales à Genève.

Il trouve intéressante la capacité que certains commissaires ont de choisir les lois à respecter ou pas, en fonction de là ils veulent mettre l'argent. Il faut se demander quelles lois on veut respecter. Lorsque l'on dit que l'on ne peut pas respecter une loi, il souligne que cette impossibilité est définie par des choix politiques.

Un député (MCG) affirme que ce concept de 0,7% lui semble un peu limite ; cela ressemble à une sorte de néo-colonialisme qui est créé sur le modèle français, où l'on envoie des coopérants dans les pays du tiers-monde et, en échange, on leur vend des canons. Il y a derrière tout ceci un avantage économique, avec une sorte de troc qui lui semble ne pas avoir autant de grands principes que ceux que l'on peut voir exprimés parfois.

Il a regardé sur internet et, selon les chiffres de l'OCDE, la Suisse verserait 0,45% à la solidarité internationale, par rapport à son revenu national brut, ce qui lui semble relativement élevé. Il relève que le 0,7% est vraisemblablement calculé par rapport au revenu national brut, mais il faudrait obtenir une clarification sur ces chiffres.

Un député (UDC) dit à son collègue (EAG) qu'il n'est pas opposé à l'aide internationale. Il note toutefois que Zurich, qui est le canton le plus riche de Suisse, donne 6 fois moins par habitant que Genève. Il estime que ce n'est pas à Genève de faire tout l'effort.

Un député (PLR) signale que, sur le site de la DDC, il y a un tableau statistique sur l'évolution de l'aide publique au développement. Il lit qu'en 2012, 1,7% des dépenses publiques sont consacrées à cette aide. Il ne sait si ce chiffre est exact mais, si tel était le cas, cela signifierait que la Suisse respecterait ce qui est dicté par l'ONU. Il est convaincu que la Suisse, et Genève en particulier, sont au-dessus des 0,7%. Genève n'est pas un Etat souverain, membre de l'ONU, et il faut garder à l'esprit que Genève a près de 15 milliards de dettes.

Le Président propose que la commission pose l'ensemble des questions qu'elle a soulevées au département présidentiel (PRE) et lui demande de faire un exposé sur ce point. Les commissaires décideront, après avoir entendu le PRE, de la suite des travaux et des éventuelles auditions qu'ils souhaiteraient faire.

Les débats reprennent le 12 mars 2014 en Commission des finances, avec l'audition de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, et de M^{me} Alonso Lormand, responsable du Bureau de la solidarité internationale

Le Président salue M. Longchamp et M^{me} Alonso Lormand.

Il remercie M. Longchamp pour le courrier qu'il a envoyé aux commissaires, comportant les chiffres au sujet de ce 0,7%.

M. Longchamp indique que M^{me} Alonso Lormand est la responsable du Bureau de la solidarité internationale. Il va commenter les différents chiffres qu'il a fait parvenir aux commissaires et propose également, si le temps le permet, de traiter de la FGC, qu'il a rencontrée récemment et qui est un sujet qui a beaucoup occupé les députés ces derniers temps.

Dans la note figurent divers chiffres, permettant notamment de constater les efforts faits par les différents cantons et certaines communes suisses au niveau de la solidarité internationale.

L'aide publique au développement des principaux pays européens y figure également. Ce sont les chiffres de 2010, les derniers qui sont disponibles. Il s'agit de la proportion de cette aide par rapport au revenu national brut. Les chiffres varient fortement d'un pays à l'autre. Or, il faut

bien se rendre compte que tous les chiffres ne sont pas calculés et consolidés de manière identique.

La Suisse est à 0,41% alors que la France est à 0,5%. Cette dernière intègre dans le calcul des choses assez éloignées de l'aide au développement, notamment l'aide militaire, les opérations de maintien de la paix, qui sont extrêmement coûteuses, et les dépenses liées à l'énergie nucléaire lorsqu'elles sont destinées à l'usage civil notamment. Comparer le chiffre de la France à celui de la Suisse n'a donc pas beaucoup de sens. Ces chiffres doivent être pris avec beaucoup de prudence.

Au niveau national suisse, les dépenses en matière de développement sont considérées de manière différente ; la Suisse intègre également dans son calcul des éléments qui ne sont pas directement en lien avec l'aide au développement, dans le sens étroit du terme. Sont notamment inclus dans l'aide au développement toute l'aide aux réfugiés, soit les dépenses de l'ODM ou les aides économiques du SECO. Le canton de Genève est très restrictif dans sa manière de considérer les éléments entrant dans le champ de l'aide au développement. Les dépenses de l'ODM et de l'asile ne sont pas intégrées dans le calcul genevois. Il y a des travaux qui sont menés dans des institutions publiques, que ce soit des institutions universitaires ou hospitalières notamment, qui ne sont pas intégrés dans le calcul. Cette vision restrictive des aides directes a une importance tout à fait concrète.

La veille, il a reçu, au nom du Conseil d'Etat, l'ambassadeur de Chypre, qui lui a fait part de sa reconnaissance, au plus haut niveau de l'Etat chypriote, des actions menées par les HUG en matière de chirurgie pédiatrique, Chypre n'étant pas en mesure de faire face à ses besoins dans ce domaine. Les HUG ont été déterminants dans la formation de médecins et dans les soins donnés à des enfants, dans le cadre de cette spécialisation. Un tel programme n'est pas intégré dans le calcul de l'aide au développement apportée par Genève.

Il répète qu'il faut considérer les chiffres avec prudence.

Il en vient à la pétition, à son intention – à savoir augmenter les moyens à disposition. Pour la réaliser, il faut une volonté politique et sa transcription budgétaire. La progression de l'effort est marquée, même si cet effort est certainement encore en deçà des intentions de différents milieux. Il convient de s'interroger sur la pertinence de cette politique. Les équipes de M^{me} Alonso Lormand œuvrent dans ce sens, afin de voir si les investissements de l'Etat sont pertinents et si la qualité du travail fourni par les institutions genevoises, membres ou pas de la FGC, est bonne. Il y a des

réflexions sur le besoin de clarification du paysage cantonal en matière d'aide au développement.

Il existe des structures de préavis pour des divers octrois de sommes, qui font doublon avec certaines structures de la Ville de Genève, qui visent le même but, raison pour laquelle une réflexion est entamée. Il s'est mis en lien avec un institut universitaire, pour faire une étude précise sur la façon dont l'organisation cantonale pourrait être conçue ; il y a là certainement une déperdition d'énergie, au niveau administratif, et une possibilité de rendre les structures plus efficaces.

Il conclut son propos en disant que Genève n'a pas à s'enorgueillir, ni à rougir de ce qu'elle fait en matière de coopération et d'aide au développement.

M^{me} Alonso Lormand indique que la loi sur le financement de la solidarité internationale et son règlement d'application sont restés un peu larges dans leur manière d'exprimer le but de la solidarité internationale. Depuis deux ans que la loi a été votée et que le Bureau de la solidarité internationale a été créé, ce dernier s'est essentiellement axé sur l'aide au développement, l'aide humanitaire et le soutien aux étrangers. Il y a également tout un volet en relation avec la Genève internationale et les pays les moins avancés. Ils ont été très stricts dans la manière dont ils ont géré les projets. Le Bureau s'est développé avec des standards et procédures assez fiables par rapport à l'investissement fait sur les projets.

Elle admet que le budget consacré à la solidarité internationale augmente, mais relève que le budget de l'Etat augmente aussi, raison pour laquelle Genève consacre 0,23% de son budget à la solidarité internationale depuis quelques années. Ces dernières années, les communes et la Ville de Genève ont commencé à faire un effort considérable ; l'expérience, que le canton a désormais dans ces procédures, a été partagée avec les communes. Ils souhaiteraient établir un état des lieux un peu plus clair, afin de connaître les engagements des différentes entités publiques et leurs complémentarités par rapport aux interventions cantonales.

L'effort de Genève est important, même s'il ne se monte pas à 0,7% de son budget de fonctionnement. Cet effort est reconnu au niveau de la Confédération et constitue une référence sur le plan fédéral. La DDC encourage cette coopération cantonale, qui apporte quelque chose que ne peut donner la coopération bilatérale. En plus du travail réalisé avec le réseau associatif genevois, il y a celui mené avec les institutions genevoises telles que les HUG, avec lesquels ils travaillent par exemple au Rwanda ; il y a des

implications des collectivités publiques que la coopération fédérale ne peut avoir, raison pour laquelle il faut considérer ces complémentarités.

Un commissaire (UDC) constate que, dans le tableau relatif à l'aide aux pays en développement et aux autres pays du Sud et de l'Est provenant des différents cantons suisses, il est indiqué que Genève a consacré aux pays en développement un montant de 16 962 000 F en 2012. Or, dans la note rédigée par M^mc Alonso Lormand au sujet des montants attribués à la solidarité internationale, figure le montant de 17 424 954 F pour 2012. Il aimerait savoir comment s'explique cette différence de 500 000 F entre les 2 chiffres précités.

Par ailleurs, il faudrait, selon lui, additionner les chiffres des communes et du canton car il s'agit, dans tous les cas, d'argent public.

M. Longchamp signale que les commissaires ont reçu un tableau, dans lequel figurent les efforts consentis par les différentes communes du canton.

Le commissaire (UDC) constate que l'on ne se demande pas si les communes atteignent ce chiffre de 0,7%, s'agissant des aides qu'elles apportent. Il estime que la non-prise en considération des montants versés à l'aide au développement par les communes donne une fausse image de ce que fait Genève en la matière.

M. Longchamp répond que, si les sommes consacrées par les communes à l'aide au développement étaient additionnées à celles consacrées par le canton, il faudrait également prendre en considération les budgets des communes, dans le calcul du 0,7%. Il précise que les communes ont une marge de manœuvre, dans le cadre de l'autonomie communale.

Toutes les décisions prises par le département, sauf l'aide humanitaire d'urgence, font l'objet d'une analyse par le service, lorsque les sommes sont modestes, ou par une commission cantonale composée de spécialistes, qui donne des préavis sur la base desquels se prononce le Conseil d'Etat. Il précise que ce ne sont pas des préavis liants, mais que le Conseil d'Etat les a généralement suivis.

M^mc Alonso Lormand indique que la différence de 500 000 F, pour 2012, équivaut aux frais de fonctionnement du Bureau de la solidarité internationale.

Un député (MCG) se réfère à la fiche relative à la DDC et constate que, dans les dépenses totales de la DDC, n'est pas compris le remboursement extraordinaire de la Banque interaméricaine de développement (BID). Il aimerait savoir de quoi il s'agit.

M. Longchamp imagine que ce sont les prêts que la Suisse fait, via la DDC, à des organismes et autres banques de développement et de coopération, qui ne sont pas imputés dans la mesure où ils font l'objet d'un remboursement.

Un député (PLR) remarque que le tableau permettant les comparaisons internationales (aide publique au développement en 2010) fait état de chiffres exprimés par rapport au revenu national brut (RNB), qui est bien plus élevé que le budget de fonctionnement des différents Etats. Si le calcul était fait par rapport aux budgets de fonctionnement, les chiffres seraient bien plus élevés.

M. Longchamp signale qu'ils ont fourni aux commissaires les seuls chiffres qui étaient disponibles sur le plan international. Ces données proviennent de l'OCDE.

Le député (PLR) note que la pétition porte sur le chiffre de 0,7% du budget de fonctionnement alors qu'ici l'aide au développement est rapportée au revenu national brut, lequel est bien supérieur au budget de fonctionnement, dans n'importe quel Etat. En conséquence, les montants que la Suisse consacre à l'aide au développement sont plus importants que le 0,41%, s'ils sont exprimés par rapport au budget de fonctionnement.

M^{me} Alonso Lormand confirme cela.

Le député (PLR) pense qu'il faut veiller à correctement analyser les chiffres ; l'effort de la Suisse est considérable et dépasse certainement le 0,7% du budget de fonctionnement de la Suisse.

Il s'interroge sur la définition de la solidarité internationale, ayant l'impression que l'Etat de Genève est bien plus rigoureux sur ce point que ne l'est la France, par exemple, au vu des exemples qu'a donnés M. Longchamp. Il relève que les différentes mises à disposition faites pour la Genève internationale pourraient être considérées comme de la solidarité internationale, par exemple, tout comme le programme d'aide à Chypre réalisé par les HUG, précédemment évoqué par M. Longchamp. Il se demande s'il serait possible de quantifier tous ces éléments, car cela permettrait peut-être de constater que l'effort de Genève n'est pas de 0,23%, mais qu'il est au-delà de 0,7%.

M. Longchamp admet que le périmètre de l'effort revient à une question de définition. La Confédération a une vision discutable, en considérant que les dépenses de l'ODM sont des dépenses d'aide au développement. En allant au bout de ce raisonnement, il faudrait également inclure l'aide sociale versée à des étrangers ainsi que les prestations complémentaires versées à tous les étrangers domiciliés à Genève. Il ajoute que la Genève internationale a essentiellement des activités humanitaires et diplomatiques.

Selon les critères pris, il pourrait démontrer que Genève est bien au-delà de 0,7%, par exemple à 4 ou 5%. Il considère que les critères genevois, assez mesurés, sont honnêtes.

Le député (PLR) admet qu'il ne faut pas tomber dans des extrêmes, comme la France. Or, M. Longchamp a précédemment fait référence aux actions des HUG pour Chypre, qui est de l'aide au développement, dans une certaine mesure. La mise à disposition de terrains ou de locaux pour des ambassades, selon les pays considérés, peut également entrer dans le champ de l'aide au développement, puisque cette aide leur permet parfois d'exister dans la Genève internationale.

M. Longchamp signale que ce dernier élément est considéré comme de l'aide au développement, pour les pays les moins avancés. Ces dépenses sont prises en compte dans la solidarité internationale. Sans ces aides, certains pays ne seraient tout simplement pas présents à Genève.

Il évoque le Portugal, pour lequel ils ont reporté l'augmentation planifiée du loyer de son ambassade, car cet Etat n'aurait pas pu payer un loyer plus important, en raison de la baisse importante de croissance qu'il connaît.

Le député (PLR) se demande où commence et où s'arrête l'aide au développement.

M. Longchamp évoque des pays qui sont dans l'Union européenne alors que, lorsque l'on parle de solidarité internationale et d'aide au développement, on pense plus à des pays du tiers-monde.

M. Longchamp admet cela. Il a juste pris ces différents exemples pour signifier que, dans son calcul de l'effort fait en matière d'aide au développement, Genève pourrait inclure plus de choses et avoir un résultat bien différent.

Un député (MCG) remercie M. Longchamp d'avoir transmis la fiche comparative sur l'aide au développement versée par les différents cantons. Les cantons suisses versent globalement 46 millions en 2012, dont 17 millions sont versés par Genève, qui est donc le plus gros canton contributeur en matière d'aide au développement pure.

Nous nous trouvons face à une Genferèi. La loi est votée mais, apparemment, tout le monde se satisfait qu'elle ne soit pas appliquée, puisqu'elle n'a pas été appliquée depuis qu'elle a été votée, il y a plus de 10 ans. Il imagine que, si un contribuable décidait de ne s'acquitter que d'un quart ou d'un tiers des impôts qu'il doit, M. Longchamp n'accepterait pas cette situation sans rien faire.

Le concept de solidarité internationale est ambigu, car il peut recouvrir uniquement l'aide au développement ou bien davantage.

Il revient sur ce qui a été proposé au sein de cette commission, consistant à avoir des comptes consolidés, c'est-à-dire à savoir tout ce qui se fait en plus des actions déjà prises en compte dans le calcul du 0,23%.

La situation n'est pas acceptable. Il faudrait appliquer cet article de loi, le supprimer ou le modifier, mais il n'est pas possible d'en rester au statu quo.

M. Longchamp dit qu'il faudrait savoir ce qui doit être inclus dans ces chiffres consolidés, puisqu'il pourrait être discuté durant des heures sur le périmètre de la solidarité internationale. Il faut donc que les commissaires soient très précis dans leur demande.

Le Président propose que les commissaires ciblent leur demande en en discutant entre eux, après l'audition de M^{me} Alonso Lormand et de M. Longchamp. Il s'agit de recevoir des informations dont la lecture est utile aux commissaires, sinon l'exercice n'a pas de sens.

Un député (EAG) remercie M. Longchamp, qui dit qu'il faut essayer de faire honnêtement le calcul permettant de savoir quels montants Genève consacre à l'aide au développement. Il a l'impression que certains estiment que le calcul pourrait être fait autrement et que le résultat serait alors supérieur au 0,23% annoncé.

Il considère que le chiffre fourni par M. Longchamp, soit 0,23%, est une estimation honnête de ce que fait Genève en matière de solidarité internationale, par rapport à une loi qui a été votée par le Grand Conseil.

Il relève que la loi dit clairement que le chiffre de 0,7% se rapporte au budget de fonctionnement de l'Etat de Genève, non à celui des communes. Ainsi, si le commissaire (UDC) voulait inclure les efforts des communes dans le calcul de ce chiffre, pour savoir s'il atteint le 0,7%, il faudrait d'abord changer la loi.

Il a entendu le commissaire (MCG) dire que tout le monde était très content du fait que la loi n'était pas appliquée. Il rappelle que, lorsque les députés avaient parlé de la subvention à la FGC, il avait protesté contre le fait qu'il existait une loi qui n'était pas appliquée. Il pense que c'est une des rares lois qui est à ce point non appliquée. Il se demande comment on peut accepter de ne pas appliquer cette loi votée par le Grand Conseil, alors que l'on applique les autres.

Il constate, à la lecture des chiffres fournis par le département, que le montant annuel attribué par l'Etat de Genève à la solidarité internationale augmente d'environ 5,5% par an. Si l'on voulait atteindre le 0,7% sur la base

de cette augmentation de 5,5% par an, ce qui ne semble pas être le cas puisque les députés ont coupé 500 000 F de subvention à la FGC en 2014, le 0,7% serait atteint en 2035. Ainsi, en continuant de la sorte, les commissaires accepteraient d'être dans l'illégalité durant 20 ans encore, ce qui lui poserait personnellement un problème.

Une députée (S) constate que l'on parle d'aide au développement, alors que l'on pourrait parler de partenariat. En effet, au niveau des ressources du canton, on pourrait regarder ce qui vient indirectement des pays du sud.

Elle demande, par rapport à l'aide au développement et aux différents projets subventionnés par l'Etat, s'il y a des retombées autres que le versement et la prestation, par exemple des partenariats qui se créent avec des pays ou des régions.

M^{me} Alonso Lormand répond que nombre de projets se font avec des ONG genevoises, qui ont également des fonds propres ou provenant de sources autres que l'Etat. Pour les projets d'aide au développement, ils développent des partenariats sur le terrain, avec des associations qui fournissent une participation locale sur le projet, par des ressources financières ou des heures de travail notamment. Il y a diverses sortes de partenariats, selon les différents types de projets.

Un commissaire (PLR) remercie M. Longchamp et M^{me} Alonso Lormand pour cette présentation.

Il ne pense pas qu'il soit possible d'être aussi catégorique que le député (EAG) l'a été sur la problématique de l'application de cette loi.

Il admet que le 0,7% se calcule sur le budget de fonctionnement de l'Etat et pas sur autre chose, mais relève que le périmètre de ce qui doit être inclus dans ce 0,7% est assez flou et variable d'une collectivité publique à l'autre. On ne peut dire que la vision présentée pour Genève est honnête et que celles présentées par les autres ne le sont pas, du moment que ces autres entités font les choses différemment de Genève. A titre d'exemple, on pourrait se demander ce qu'il en est des dons de particuliers à des collectivités d'utilité publique d'aide au développement, qui permettent d'avoir des déductions fiscales. Cette perte de recettes fiscales volontaire peut indirectement bénéficier à l'aide au développement ; dès lors, on pourrait se demander si cela devrait entrer dans le périmètre de l'aide octroyée par le canton. Il répète que l'on ne peut pas être aussi catégorique que le commissaire (EAG) par rapport à cette problématique.

Il se demande s'il serait possible, par rapport aux critères pris par Genève dans le calcul de ce pourcentage, de savoir si cet Etat est plutôt stricte ou non par rapport à d'autres collectivités publiques et si celles ayant des critères

similaires à ceux retenus par Genève ont des pourcentages plus élevés d'aide au développement.

Il est un peu mal à l'aise avec cette loi, non parce qu'elle ne serait pas appliquée mais parce que les critères de validation font que, par rapport aux critères que l'Etat de Genève s'est fixés à travers cette loi, il est à 0,23% alors que la loi a posé un chiffre de 0,7%. Il y a un certain flou quant au périmètre, puisque certains disent que ce 0,23% ne comprend pas toute l'aide au développement et que, de ce fait, ils s'accommodent de ce chiffre et estiment que l'esprit du 0,7% est respecté. Personnellement, il ne peut avoir pareil raisonnement et considère qu'il faudrait, soit s'accorder sur un changement du périmètre et alors respecter le 0,7%, soit être restrictif dans ce qui entre dans ce périmètre, mais alors admettre que Genève ne respecte pas le chiffre de 0,7%.

Il remarque que la LFSI ce n'est pas la seule loi que l'Etat ne respecte pas. A titre d'exemple, il évoque le PLEND : le délai de carence de six mois n'a pas été appliqué aux enseignants.

Un député (EAG) disait alors que c'est l'esprit de la loi qui devait être respecté ; il s'était montré moins rigoureux dans son analyse et avait fait preuve d'une indignation plus modeste, alors que la transgression était tout aussi importante.

Il estime que la situation de ce jour est insatisfaisante, du point de vue de la systématique législative, non dans l'esprit dans lequel le Conseil d'Etat travaille. Il est content qu'autant d'argent soit consacré à l'aide internationale et serait favorable, dans certains cas, à ce que l'Etat contribue même à l'effort de manière plus importante. Il serait tout aussi favorable à la suppression de cet article de loi, car il ne correspond pas à une réalité.

Le Président comprend que le député (PLR) veut savoir s'il existe une collectivité publique qui aurait plus ou moins les mêmes critères que Genève en matière de périmètre de l'aide au développement.

M. Longchamp répond qu'en faisant une comparaison honnête entre Genève et le reste de la Suisse, il peut dire que Genève est un canton qui est nettement plus généreux que le reste de la Suisse ; en faisant une comparaison au niveau de l'Europe, il faut admettre que la Suisse est nettement moins généreuse que des pays comme le Luxembourg ou des pays du nord de l'Europe, mais plus que d'autres. Il croit que Genève est dans une bonne moyenne suisse et que la Suisse est plutôt bonne par rapport à d'autres pays. Il doute que la Suède inclue dans le périmètre des choses comme celles citées par rapport à la France (dépenses nucléaires et dépenses militaires) et peut donc affirmer que son effort est nettement supérieur à celui de la Suisse.

Un commissaire (UDC) remarque que la P 1882 stipule que la loi sur le financement de la solidarité internationale n'est pas tout à fait respectée et constate qu'il y a des interprétations différentes.

Il lui semble qu'à ce jour aucune commune ne dispose d'une constitution.

M. Longchamp réplique qu'il leur est interdit d'avoir une constitution.

Le commissaire (UDC) dit que la loi prévoit que la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget de fonctionnement annuel à la solidarité internationale. Il se demande s'il est possible d'écarter les contributions communales du calcul du montant que verse la République et canton de Genève à ce propos. Pour sa part, il estime que l'argent versé par les communes à l'aide au développement est de l'argent public, raison pour laquelle il aimerait savoir s'il doit légalement entrer dans le périmètre de calcul ou pas.

M. Longchamp répond que, légalement, il n'y a aucun doute possible lorsque la loi dit que la République et canton de Genève consacre 0,7% de son budget de fonctionnement annuel ; il s'agit bien de 0,7% du budget de l'Etat de Genève, discuté et voté par les députés, à l'exclusion de tout autre.

Si les députés décidaient d'intégrer les dépenses des communes pour voir s'ils arriveraient au 0,7%, il ne serait alors pas possible de n'intégrer que les dépenses et non les budgets. La proportion serait probablement plus faible, en intégrant les communes aux chiffres relatifs au canton, puisque les communes sont souvent loin de ce 0,7% par rapport à leur propre budget de fonctionnement.

Un député (S) demande si les communes calculent chacune à sa manière l'aide au développement ou si elles sont uniformes sur ce point.

M^{me} Alonso Lormand répond que ce sont les communes qui communiquent les chiffres qu'elles ont calculés elles-mêmes, à leur manière.

Le député (S) demande s'il existe une consolidation des chiffres communaux, au niveau du canton.

M. Longchamp répond que cela sera disponible avec le nouveau modèle de comptes, qui sera imposé aux communes dès les comptes 2015. Il sera alors possible de sortir, sur un modèle de comptes comparable, ces données communales.

Le député (S) admet que, selon ce qui est considéré dans le périmètre, on peut arriver à un chiffre bien plus important que 0,7%. Ce qui compte est de garder des critères constants, des bases comparables, afin que les chiffres soient comparables dans le temps. Il est important de garder à l'esprit que la manière de considérer le calcul varie beaucoup d'une collectivité publique à

l'autre ; il faudra clairement le rappeler dans le rapport qui sera rédigé au sujet de cette P 1882.

Un député (MCG) dit qu'il ne voulait absolument pas mettre un député (EAG) en cause, dans sa défense de l'aide au développement et au respect du 0,7%.

Un député (S) relève que ce sont les compositions majoritaires du gouvernement qui auraient pu mettre en œuvre cette loi, non les socialistes, qui n'étaient pas majoritaires.

Selon lui, il est vrai, comme un député (PLR) l'a dit, que certaines aides ne sont pas considérées dans ce calcul. Les SIG, à titre d'exemple, participent à certains projets d'aide au développement. Il faut aussi garder à l'esprit que Genève bénéficie d'une situation très bonne par rapport à d'autres collectivités publiques.

Il est bien de relever tout ce qui est fait dans le domaine, sans être dans un esprit de misérabilisme.

Le commissaire (EAG), revenant sur une précédente intervention, admet que le délai de carence de six mois ne s'appliquait pas aux enseignants qui prenaient le PLEND, car il ne pouvait leur être applicable, la rentrée des classes se faisant uniformément à fin août. Il pense d'ailleurs que cette exception à l'application du délai de carence figurait dans un règlement.

Les exemples donnés par M. Longchamp sur la France démontrent clairement, dans le cas de ce pays, une malhonnêteté de calcul. Il l'a remercié d'avoir une vision de l'honnêteté du calcul. Il serait intéressant de comparer les chiffres avec un pays qui annonce un 0,7% ou plus, par exemple la Norvège ou la Suède, et de voir comment le calcul est fait par l'un de ces pays.

S'agissant de dire que Genève fait tellement plus que le reste de la Suisse, il dit que le constat est juste si l'on regarde les chiffres des autres cantons. C'est certes un constat, au regard des chiffres fournis, mais c'est un constat dont il a honte. En effet, il n'est pas pensable d'être fier que Genève donne beaucoup plus que tous les autres cantons suisses, alors qu'elle ne donne que 0,23% de son budget de fonctionnement.

Il a honte, lorsque l'on sait qu'un enfant meurt de faim toutes les cinq secondes sur terre, qu'il y a plus d'un milliard de personnes qui vivent dans la misère et que l'on sait que ce résultat est la conséquence d'une exploitation du tiers-monde faite par les pays développée. Il évoque la prospérité qui existe en Europe et aux Etats-Unis et la misère qui existe ailleurs. Une recherche a été récemment faite sur l'échange financier entre le Nord et le Sud, laquelle concluait que cet échange était au profit du Nord. Il y a environ

30%, soit quelque 200 milliards de plus qui vont du Sud vers le Nord que du Nord vers le Sud. Il y a donc certes une aide qui va vers les pays du Sud, mais elle est inférieure à ce que les pays aidants du Nord en retirent. Cette inégalité est, selon lui, insupportable. Il trouve scandaleux que l'objectif donné par les milieux internationaux ne soit pas atteint par une majorité de la Suisse. Il estime que ces comparaisons ne sont pas à l'honneur de la Suisse, qui est l'un des pays les plus riches du monde et l'un de ceux qui profite le plus, au niveau mondial, de l'exploitation du tiers-monde.

Il évoque la différence, dans le mode de calcul de ce pourcentage à la solidarité internationale, entre une référence au budget de fonctionnement et celle au RNB. Il aimerait avoir des précisions sur le calcul de ce 0,7%, dans un des pays précités qui dépasse ce 0,7%, afin de voir si le calcul a été fait par rapport au RNB ou sur le budget de fonctionnement.

M. Longchamp dit avoir fait faire l'analyse pour la France, que l'on connaît bien. Il est toutefois difficile d'aller faire une étude approfondie sur la manière donc les pays comptabilisent les dépenses relatives à l'aide au développement et de faire un modèle comparatif. Même une comparaison avec le Luxembourg, qui a environ la taille de Genève, ne serait pas relevante.

Ce que les commissaires demandent est gigantesque et ne peut être réalisé.

Un député (UDC) relève que, dans ces chiffres, on ne tient pas compte de la population. Si l'on considérait la population des pays et que ceux-ci donnaient autant que donne la Suisse, par habitant, les Etats-Unis devraient donner 90 milliards et non 30 milliards, l'Allemagne devrait donner le double et la France 50% de plus. Un calcul de l'effort au nombre d'habitants serait pertinent.

M. Longchamp signale que les Etats-Unis, cités par le député (UDC), sont un pays fédéral dont les Etats fédérés ont d'énormes compétences. Il est difficile de faire une comparaison entre la Suisse et un pays d'une telle taille. Il répète que, globalement, la Suisse n'est pas mal placée et qu'au niveau suisse, Genève est plutôt en tête qu'en queue. Il n'est pas possible de dire beaucoup plus que cela.

Un député (PLR), suite à la déclaration très touchante de son collègue (EAG), relève que, lorsqu'il s'est agi de voter le budget 2014, il n'a pas vu ce dernier soutenir d'avantage la solidarité internationale, alors qu'il a soutenu le salaire des fonctionnaires. Il dit au député (EAG) qu'il va lui falloir faire des choix. A tout choisir, il aurait personnellement bien donné 20 millions de plus à la solidarité internationale, mais il aurait alors fallu ne pas accorder une annuité complète aux fonctionnaires.

M. Longchamp évoque la FGC, au sujet de laquelle il a attentivement lu les procès-verbaux des travaux de commission.

Il relève qu'il y avait une attente de la part du Grand Conseil, car les députés ne disposeraient pas de chiffres précis et d'audits attentifs relatifs aux différentes institutions subventionnées par la FGC.

Il ne peut, à teneur des documents qu'il a vus et du travail qui est réalisé, considérer que la problématique qui se pose avec la FGC est une absence de chiffres et d'analyses probantes des différentes actions qui sont menées en sous-traitance dans diverses institutions. Il serait possible bien sûr d'envoyer des experts-comptables chevronnés vérifier, sur place, que les montants consacrés à un projet ou un autre ont été correctement utilisés, mais cela impliquerait avec certitude de dépenser au moins trois fois les montants consacrés au projet pour ce faire et avoir des résultats, en termes d'analyse, qui ne seraient guère plus probants que ceux fournis par le département.

Il n'a pas le sentiment que la problématique qui se pose par rapport à la FGC est celle-ci. Il n'est pas possible d'avoir le degré de professionnalisme comptable, dans des opérations de cette nature, qui peut être exigé aux SIG ou aux HUG, par exemple.

A l'inverse, il a tout de même senti qu'il y avait une appréciation de la commission extrêmement mesurée sur certaines pratiques de la FGC. Il évoque le fait que la FGC est une sorte d'organisme de « blanchiment d'argent public », qui se voit priée de porter des opérations de communication de la Ville de Genève, alors même que là n'est pas son but, ni probablement son intérêt, puisque la Ville de Genève elle-même n'ose pas affronter l'aide à la presse, notamment à un quotidien en particulier, *Le Courrier*, de manière directe et la fait ainsi transiter par la FGC.

Il a indiqué au nouveau président et à la nouvelle secrétaire générale de la FGC que cela était très malsain pour la FGC, car elle n'avait aucun intérêt à faire transiter ces sommes. C'est quelque chose qui pose problème et a probablement joué un rôle déterminant dans la réaction de certains députés à être réticents sur la qualité du travail fourni par la FGC. Autant il trouve excessif de critiquer la FGC dans la qualité des informations financières qu'elle fournit, autant il partage ici l'avis de ceux qui pensent que la FGC n'a pas à financer un journal, en l'espèce *Le Courrier*, pour une commune genevoise. Ce journal n'a que des liens distants avec les actions sur le terrain, que la FGC doit privilégier.

Il a donc invité le président et la secrétaire générale à se réformer sur ce point. Il pense que cela pourrait être de nature à renouer des liens de confiance entre la FGC et la Commission des finances, respectivement le

Grand Conseil. Ces deux personnes ont complètement admis cela et partagent cet avis. Ils considèrent que c'est quelque chose qui n'a qu'une justification historique.

Si cette situation peut être clarifiée, que des modifications sont demandées à la FGC et qu'elle évolue sur ce point et renonce à cette pratique, cela suppose aussi que les commissaires admettent que l'on ne peut pas faire de mauvais procès à la FGC, qui donne tout de même objectivement des informations à des degrés de qualité non négligeables. Si la FGC accepte d'évoluer, il espère que les commissaires auront une appréciation de la situation également susceptible d'évoluer.

La FGC est un outil indispensable pour la coopération internationale, qui est envié et désormais copié par l'ensemble des cantons suisses, car il a la capacité de fédérer. Il admet que c'est une institution un peu monolithique dans son comité, dans sa manière d'être, et que l'on a parfois le sentiment qu'elle travaille un peu en vases clos. Il a souhaité qu'elle élargisse quelque peu son champ de recrutement, pour monter qu'il n'y a pas une vision de gauche de l'aide au développement, qui serait exclusive.

Il attend de la part des commissaires une réceptivité par rapport aux propositions faites autre que celle connue jusqu'à présent, tout en comprenant et faisant sienne une partie des critiques exprimées par les commissaires.

Les débats reprennent le 19 mars 2014 en Commission des finances

Le Président demande aux commissaires s'ils souhaitent avoir des informations supplémentaires ou s'ils sont prêts à traiter et voter cette pétition.

Une députée (PDC) pense que les commissaires ont fait le tour de la question et peuvent désormais voter, car des informations supplémentaires ne pourraient pas changer grand-chose aux positions des uns et des autres.

Un député (MCG) estime que les commissaires ont un peu laissé quelque chose en plan. Il indique qu'il a cherché différents chiffres dans les comptes de l'Etat de l'an dernier ; il voulait notamment avoir le chiffre relatif à la solidarité internationale mais ne l'a pas trouvé. Il serait, selon lui, intéressant de mener une réflexion sur le périmètre de la solidarité internationale, car le 0,7% se réfère à celle-ci alors que les commissaires ont reçu des chiffres relatifs à l'aide au tiers-monde. La solidarité internationale est une notion bien plus vaste que celle de l'aide au tiers-monde.

Une fois que le périmètre sera clairement défini, ils pourront traiter de la question consistant à se demander s'il faut modifier la loi, l'appliquer ou continuer à ne pas l'appliquer.

Le Président comprend que, pour le député (MCG), il y a un problème de vocabulaire.

Un député (S) estime que la constitution de ce 0,7% est une réflexion intéressante. En l'occurrence, celle qu'appliquent les Français en matière d'aide au développement est curieuse.

La réflexion consistant à détailler la manière dont le calcul est fait par Genève et d'autres collectivités publiques n'est pas sans intérêt. Il ne sait si les documents reçus la semaine dernière du département sont suffisants pour l'expliquer. Il serait bon d'avoir une information sur la manière de calculer cette aide au développement. Il n'est, personnellement, pas forcément dogmatique sur ce chiffre, qui figure dans la loi. Tout dépend de ce que l'on inclut dans le périmètre et comment le chiffre est construit.

M. Longchamp leur a dit, la semaine dernière, que le département était très prudent dans sa façon de constituer ce chiffre, de sorte à ne pas y inclure ce qui ne devrait pas y figurer. Cette manière de voir les choses lui semble intéressante. Dans les comparaisons internationales, il convient de tenir compte de cela, car l'on n'est pas en train d'essayer de gonfler les chiffres au niveau genevois et suisse.

Il ne sait comment les commissaires peuvent évoquer cette réflexion, soit dans le rapport relatif à cette pétition, soit dans le débat. Il croit que c'est une question intéressante.

Il pense qu'il faudrait éventuellement renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Le Président ne pense pas qu'il soit possible d'avoir plus d'explications que celles obtenues la semaine dernière, sur la méthode utilisée pour calculer les chiffres figurant dans les documents qui ont été remis aux commissaires. Ils pourraient, en revanche, demander une consolidation des chiffres à Genève, en incluant tout ce qui pourrait entrer dans la solidarité internationale, notamment en tenant compte des actions menées par les HUG. Cela permettrait éventuellement d'avoir un chiffre plus proche de la réalité, en matière d'aide genevoise à la solidarité internationale.

Un député (S) admet que cela pourrait être intéressant, mais relève que les comparaisons ne sont intéressantes que s'il n'y a pas de modification du référentiel d'une année à l'autre. L'indicateur actuel ne devrait en tous cas pas être remplacé, mais pourrait éventuellement être complété par des

données supplémentaires, afin de pouvoir continuer à opérer des comparaisons dans le temps.

Un député (PLR) partage la préoccupation de son collègue (MCG). Il faut élargir le cercle de ce qui est pris en compte dans la solidarité internationale, en incluant notamment l'aide internationale fournie par les HUG, toutes les aides en nature apportées aux organisations internationales telles que le HCR ou l'OMS, etc.

Un autre député (PLR) abonde dans le sens des interventions de ses préopinants (MCG et PLR). Il est vrai que l'on se plaint dans cette notion d'aide au tiers-monde, alors qu'il ne s'agit de loin pas uniquement de cela. Le canton de Genève est plus fort dans la solidarité internationale au sens large que dans la pure aide au tiers-monde. Ces différentes activités doivent être incluses dans le chiffre d'affaires de la solidarité internationale. Il cite notamment la subvention versée à Camarada qui, selon lui, entre clairement dans le périmètre de consolidation de l'aide à la solidarité internationale.

Il considère que la LFSI est foncièrement biaisée à la racine. Il n'y a aucun sens à considérer l'aide à la solidarité internationale en fonction du budget de fonctionnement, notamment du fait que la gauche n'a de cesse de faire exploser les dépenses et de faire gonfler le budget de fonctionnement. Le PLR étant opposé à l'explosion des dépenses, il ne peut être d'accord avec le principe du 0,7%, puisque ce dernier est lié à un facteur de base qui est complètement erroné. Il y a donc une véritable réflexion à mener sur la modification de la base légale.

Une députée (PDC) considère que cette réflexion est très intéressante. Elle est attachée au 0,7% mais considère que, grâce à ce processus de réflexion qui est entamé, il est utile d'élargir le périmètre.

A son sens, l'aide au développement doit concerner le développement sur place et non ce qui se fait ici. L'aide au développement doit se faire ailleurs, notamment pour que les gens n'aient pas à venir ici et à être ensuite des migrants malheureux.

Elle pense qu'il faut donner un signal au Conseil d'Etat, pour qu'il fasse des propositions quant à ce qui doit être inclus dans cette notion de solidarité internationale.

Le Président suggère que les commissaires attendent des éléments complémentaires sur ce point, avant de traiter de la pétition.

La députée (PDC) dit qu'elle aurait plutôt fait le contraire, car cette réflexion sur le périmètre ne peut se faire rapidement. C'est un vrai projet de société.

Le Président a l'impression que les commissaires auraient plus de maîtrise s'ils demandaient ces renseignements au président du CE, qui prendrait le temps nécessaire pour les collecter, et attendaient de les avoir reçu pour se prononcer sur la pétition.

Un député (EAG) se dit mal à l'aise par rapport à la tournure que prend le débat. Il a l'impression que certains veulent ajouter des éléments dans le périmètre considéré, afin de s'approcher du 0,7% et d'avoir meilleure conscience.

Il rappelle avoir, la semaine dernière, remercié M. Longchamp pour sa vision honnête dans la manière de calculer l'apport genevois à la solidarité internationale.

Il lit le passage d'un texte, dont il dévoilera ensuite la provenance : « l'Etat de Genève s'efforce de promouvoir un développement durable afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays les moins favorisés et agir pour enrayer les inégalités socio-économiques, la discrimination et l'exclusion. Les projets de développement soutenus doivent donner aux personnes et communautés défavorisées les moyens d'agir par elles-mêmes, faciliter leur accès au savoir et aux bureaux de santé, encourager les relations équitables entre femmes et hommes, favoriser l'épanouissement des populations dans le respect des diversités culturelles et promouvoir la démocratie et la mise en pratique des droits humains ». Ceci correspond à l'interprétation donnée officiellement par le canton de Genève de la loi sur la solidarité internationale. Il a cité les buts et missions du Bureau de la solidarité internationale, qui a été créé trois ans après vote de la LFSI dans le but de mettre en pratique cette loi sur la solidarité internationale, dont le périmètre est défini ici de manière très claire.

Il estime que c'est donc ce périmètre qu'il faut considérer et qu'il ne faut pas vouloir tenter d'y inclure nombre d'autres choses.

Il serait intéressant d'envoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Il faut tenir compte du fait que le Bureau de la solidarité internationale n'est pas un bureau inventé, mais bien un bureau créé par le canton de Genève par rapport à cette loi. En conséquence, il y aurait une certaine honnêteté à respecter ce qu'il définit, de manière sensée, comme étant ses buts et missions.

Il rappelle que le Conseil d'Etat a dit à plusieurs reprises qu'il avait, comme objectif, de se rapprocher progressivement de ce 0,7%. Le renvoi de la pétition au CE pourrait être lié à une demande que ce dernier fournisse son programme, pour s'approcher du 0,7% et concrétiser cet objectif politique qu'il avait déjà défini.

Une députée (S) aimerait, si le périmètre était élargi, qu'y soit également inclus ce que les pays en voie de développement apportent indirectement à Genève, de par la défiscalisation, du fait que certaines entreprises sont à Genève. Elle songe, en Suisse alémanique aux communes de Hedingen et de Hausen am Albis, dans le canton de Zurich, lesquelles recevaient de l'argent provenant du contribuable qu'est le patron de Glencore, une société qui vit grâce à des entreprises sises dans des pays en voie de développement, et qui ont décidé de reverser bien plus que 0,7% du budget communal, 110 000 F pour la commune de Hedingen, dans les pays d'où proviennent les richesses du groupe Glencore.

Le développement de Genève s'est aussi fait grâce à des pays qui ont produit des minerais, de la main-d'œuvre ou de la fortune à des groupes qui se sont implantés à Genève. Il serait ainsi intéressant de recontextualiser cette aide dite au tiers-monde de manière mondiale.

Un député (Ve) revient au texte de loi et à l'esprit dans lequel il a été rédigé. En tentant d'augmenter le chiffre de la participation de l'Etat de Genève en regardant, parmi les prestations délivrées par les collectivités publiques, tout ce qu'il est possible de mettre dans ce chiffre, on n'est plus du tout dans l'esprit de la loi. Soutenir le développement et faire un inventaire plus ou moins large de ce qui doit entrer dans la solidarité internationale et dans le rôle de la Genève internationale ne sont pas des démarches contradictoires. Cela n'exclut toutefois pas de voter maintenant cette pétition et d'augmenter la participation de l'Etat de Genève, pour arriver au chiffre de 0,7%.

Un commissaire (PLR) estime que, dans l'esprit d'ouverture évoqué par sa collègue (PDC), il faut aussi inscrire dans l'inventaire toutes les bourses payées aux étudiants étrangers, qui viennent faire leurs études ici puis retournent dans leur pays, ainsi que ce que Genève verse pour les ambassades des pays qui ne peuvent se les offrir eux-mêmes. Il comprend que la gauche veut restreindre au maximum ce périmètre, pour revendiquer une augmentation massive de dotation à ce poste, pour arriver au 0,7%. Cela lui paraît très artificiel ; caricaturalement, il dit qu'il est absurde de ne prendre en compte, pour le calcul de la participation de Genève à la solidarité internationale, que la construction de puits au Mali.

Ils peuvent très bien avoir une réflexion sur le périmètre de consolidation de la solidarité internationale, comme ils l'ont eue par le passé sur le périmètre de consolidation de l'Etat. Il s'opposera à la recommandation de son collègue (EAG), car il est opposé à l'augmentation de cette dotation.

Un député (UDC) remarque qu'il n'a pas été demandé aux députés s'ils étaient d'accord avec la définition du périmètre que l'Etat donne à ce 0,7%, précédemment lue par son collègue (EAG). Il a l'impression que les commissaires ne regardent l'effort consenti que par petites tranches, pour dire qu'il n'est pas suffisant, alors qu'il faudrait additionner toutes ces aides qui entrent dans la solidarité internationale. On leur dit que les bourses aux étudiants du tiers-monde venant étudier ici ne peuvent être prises en compte dans l'aide au tiers-monde, alors que la France y inclut l'aide militaire au tiers-monde. Il constate que les paramètres fluctuent au gré des collectivités publiques concernées. Il estime qu'il faut avoir des paramètres honnêtes, dans lesquels il faut inclure toute une série d'efforts consentis par la collectivité, sans quoi les chiffres donnés ne sont pas justes. Une fois le périmètre clairement défini, il faudra respecter la loi.

Un député (PLR) comprend ce qui a été dit par son collègue (Ve) sur l'intention des pétitionnaires. Il a parfaitement raison, mais se fonde sur un constat, qui est calculé de façon objectivement restrictive, comme M. Longchamp l'a clairement indiqué. Ce dernier a également dit que cette façon de faire n'était pas unique, que d'autres pays, notamment au nord, procédaient de la même façon, mais il a aussi dit que d'autres pays voisins de la Suisse avaient d'autres périmètres. Même s'il ne partage pas forcément les choix de périmètres de certains pays, il ne traiterai pas pour autant ces derniers d'immoraux ou de malhonnêtes.

Le critère de savoir où l'aide est apportée n'est pas déterminant, selon lui. Que l'on envoie un médecin dans un pays donné ou que l'on fasse venir des malades de ce pays pour se faire soigner, pour des raisons techniques, dans les hôpitaux suisses, les actes considérés relèvent de la même solidarité et doivent probablement être intégrés dans le périmètre de la solidarité internationale.

Il entend souvent les arguments avancés au sujet de l'aide faite dans des rapports commerciaux, évoqués par sa collègue (S). Or, selon ce qui arrange ceux qui en parlent, ils disent de ces rapports commerciaux avec les pays en voie de développement que ce sont des délocalisations au détriment de la Suisse, qui sont trop nombreuses, ou, au contraire, qu'il n'y en a pas assez et qu'il faudrait commercer plus avec ces pays. Il faudra un jour que la gauche choisisse le discours qu'elle souhaite adopter. Elle ne peut dire que l'on est malhonnête parce que l'on veut délocaliser et faire travailler des gens à moindre prix à l'étranger et, dans le même temps, dire que l'on ne fait pas assez, lorsqu'il s'agit de discuter de la balance commerciale de notre pays. Il estime qu'il lui fallait une fois relever cela, car ces discours contradictoires commencent à sérieusement l'agacer.

Un député (EAG) entend le PLR dire qu'il n'est pas d'accord avec la proposition qu'il a faite, car il n'est pas d'accord d'augmenter les moyens. Il en déduit que le PLR n'est pas d'accord avec les objectifs déclarés du Conseil d'Etat. Il admet qu'il y a un Conseil d'Etat à majorité de droite, qui devient très peu soutenu par la droite et un peu plus par la gauche ; c'est le paradoxe, qui a été constaté récemment en séance du Grand Conseil.

Il dit simplement que le Conseil d'Etat a défini des objectifs. Il peut comprendre qu'on lui demande comment il veut traduire ses objectifs et que certains y soient opposés. Il admet que son préopinant a le droit de dire qu'il est en désaccord total avec un Conseil d'Etat à nette majorité de droite, mais il trouve cela tout de même un peu surprenant.

Certains disent que le périmètre n'est pas défini. Il a lu la définition qu'en a donné le Bureau de la solidarité internationale, lequel a été créé pour appliquer la LFSI.

Il répète un point qui lui semble fondamental, à savoir qu'il existe une loi, qui n'est pas respectée. Il y a là un problème.

Il donne lecture de l'article 2 « Moyens » de la LSFI : « Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne ». La loi elle-même met l'accent sur l'aide au développement et à la coopération.

De dire que le texte et l'esprit de la loi ne sont pas respectés dans la manière de faire le calcul et de définir le périmètre est osé, et lui personnellement n'ose pas, car il tient à une certaine honnêteté intellectuelle.

Un député (UDC) relève que les députés votent parfois des projets qui vont à l'encontre de cet esprit de la loi. A titre d'exemple, il évoque, parmi les aides internationales données par Genève, le soutien à un projet pour une association en Algérie, qui est pourtant un des pays les plus riches en gaz du monde. Cela revient à apporter un soutien indirect à un régime quelque peu douteux. Il estime qu'il n'est pas normal d'aider des pays qui ont des richesses naturelles, parce qu'ils ont des hommes politiques corrompus et que la population souffre. Il conclut en constatant que l'esprit de la loi n'est pas toujours respecté.

Une députée (PDC) admet que cette loi n'est pas respectée, dans l'idéal, mais que le processus est engagé dans le temps. Elle doute qu'il soit bon de faire les choses à marche forcée. Il serait bon d'en revoir le périmètre, car la société évolue, tout comme les députés.

Selon elle, l'esprit de la loi, à retrouver, consiste à avoir le processus pour atteindre le 0,7% et à avoir une aide au développement qui se fasse sur place et non ici. Elle relève que la plupart des partis qui sont opposés à cette loi sont les mêmes qui ne veulent pas voir de migrants à Genève. Plus on développe des actions sur place, plus on favorise ce rééquilibrage, qui amène une paix sociale et, dans l'idéal, une paix mondiale.

Elle pense qu'ils peuvent redimensionner et redéfinir aujourd'hui le périmètre de cette loi, tout en étant attentifs et respectueux de l'esprit de la loi.

Un député (S) considère que l'exemple donné par son collègue (UDC) est assez curieux ; il l'avait déjà évoqué dans le cadre du débat sur la FGC. On leur avait alors expliqué que cette aide était relativement ancienne et avait été arrêtée. De plus, il relève qu'il y a des pays dans lesquels les richesses naturelles sont abondantes, mais malheureusement pas du tout bien réparties. Il y a un pillage des ressources, dont les bénéficiaires cachent parfois leur argent en Suisse.

L'Algérie est un exemple typique, où il y a une « bande de crapules » militaire, liée au commerce du pétrole et du gaz, qui a pour conséquence que la population vit dans des conditions extrêmement difficiles, malgré l'abondance de cette manne financière provenant du pétrole et du gaz. Ainsi, il y a des projets qui visent à apporter l'argent directement sur le terrain, sans passer par les gouvernements, et qui sont utiles à des populations qui souffrent.

Il relève que son collègue (UDC) fait partie d'un parti qui se plaint sans cesse de la petite délinquance provenant de pays d'Afrique du Nord. Or, on sait que les problèmes d'inégalités sociales dans ces pays ont une conséquence directe sur cette délinquance ici. Travailler pour davantage de démocratie et une meilleure répartition des richesses en Algérie est indispensable pour la Suisse et pour Genève en particulier.

Un député (MCG) signale que l'audition de M. Longchamp et M^{me} Alonso Lormand, la semaine dernière, l'a laissé quelque peu sur sa faim. Il rebondit sur le procès d'intention qui est fait à certains de ne pas être honnêtes en demandant un élargissement du périmètre. Les chiffres officiels qui sont donnés pour la DDC, soit une institution reconnue pour son sérieux, incluent les contributions à l'élargissement de l'Union européenne et la coopération avec l'Europe de l'est et la CEI dans l'aide au développement. Le problème du périmètre n'est ainsi pas si aisé à résoudre.

Il répète que la loi porte sur la solidarité internationale, non sur l'aide au développement. La discussion sur le périmètre n'est donc pas dénuée

d'intérêt. Il y a un flou, aussi du fait que certains chiffres présentés se réfèrent au revenu national brut alors que d'autres ont trait au budget de fonctionnement de l'Etat. Avant de lancer un débat idéologique, il faudrait que les commissaires sachent de quoi ils parlent et ce que les différentes aides considérées représentent, en termes de montants.

Il suggère de faire un vote sur la proposition de l'envoi d'une lettre au président du Conseil d'Etat, lui demandant des renseignements sur le périmètre, en tenant compte des quelques domaines identifiés par les commissaires.

Le Président suggère de préparer un projet de lettre au Conseil d'Etat, qui sera soumis aux commissaires pour approbation. Une fois que cette demande de renseignements supplémentaires aura été adressée au Conseil d'Etat et que ce dernier y aura répondu, les commissaires pourront se prononcer sur le sort à donner à la P 1882.

M. Beguet pense qu'il serait bon de distinguer deux sujets, à savoir d'un côté ce qui est comptabilisé au niveau international et concerne des règles internationales contenues dans la convention de l'OCDE et, de l'autre, ce qui a trait à la loi genevoise. Il rappelle que 0,7% du budget de fonctionnement de l'Etat de Genève représente 56 millions. Il comprend que la loi doit être respectée, mais relève que les députés ont aussi voté une loi comportant le frein à l'endettement et un frein au déficit; il y a donc des lois contradictoires, ce qui implique des arbitrages et des choix à faire.

M. Longchamp avait dit aux commissaires, la semaine dernière, que la définition du périmètre représentait un travail gigantesque. Il ajoute qu'il faut s'interroger sur ce que les commissaires veulent démontrer en définissant un périmètre extrêmement précis. Ainsi, si les commissaires formulent une demande au Conseil d'Etat, celle-ci doit être très précise et ils doivent partir du principe qu'ils n'auront pas une réponse très rapidement, car ils demandent un travail de longue haleine.

Le Président propose de soumettre aux commissaires un projet de lettre la semaine prochaine.

Un député (EAG) comprend que cette lettre demandera au Conseil d'Etat des explications complémentaires au sujet du calcul et que ce qui concerne la pétition ne sera pas inclus et viendra après.

Le Président confirme cela.

Discussion sur la Fédération genevoise de coopération

Un député (PLR) remarque que la DDC, à Berne, s'est fortement réorganisée et qu'elle est bien moins politisée et bien plus professionnelle que la FGC à Genève, qui a choisi d'être politisée à outrance. La commission devrait donner à la FGC le signal de se professionnaliser davantage et de moins se politiser, ce qui résoudrait passablement de problèmes.

Il relève que, cette semaine encore, il y avait une sorte de manifeste politique dans *Le Courrier*.

Le Président comprend que le député (PLR) veuille que la FGC se professionnalise et se dépolitise, à l'instar de la DDC.

Un député (PLR) remarque que la diminution de la subvention de la FGC de 500 000 F, de 3 millions à 2,5 millions, votée par le Grand Conseil, représente moins de 5% du budget total de la FGC. La semaine dernière, M. Longchamp a relaté la rencontre qu'il avait eue avec le président et la secrétaire de la FGC, qui remontait à quelque temps déjà. Selon M. Longchamp, M. Longet avait bien compris le message et l'avait assuré que les choses allaient changer. Or, depuis cette rencontre, il y a de nouveau eu des publications dans *Le Courrier* ; M. Longet ne tient pas ses promesses et la FGC continue à être politisée, alors que là n'est pas son rôle. Il note qu'il aurait exactement le même discours, si la FGC était politisée à droite.

Il dit encore que les députés ont voté cette diminution de subvention et n'ont aucune raison de revenir sur ce vote.

Un député (S) pense que le but n'était pas de revenir sur le vote, mais de clarifier ce qui pouvait l'être.

Il rappelle qu'il avait demandé que les commissaires reçoivent des rapports d'évaluation de un ou deux dossiers et croit qu'ils ne les ont toujours pas reçus. Cela rejoint le grief qui avait été formulé en fin de dernière législature, sur le fait que la commission n'avait jamais obtenu les rapports d'évaluation des projets de la FGC, pourtant demandés à diverses reprises.

La FGC et le département n'ont cessé de dire que les commissaires pouvaient recevoir ces rapports, raison pour laquelle il redemande, pour les trois derniers projets de la FGC, que les commissaires reçoivent les rapports d'évaluation. Les commissaires sauront alors si ces rapports existent et, si tel est le cas, si leur contenu pose un quelconque problème ou si les projets de la FGC ont été correctement menés.

Le Président constate que les commissaires approuvent cette demande.

Un député (S) a entendu son collègue (UDC) évoquer les publications dans *Le Courrier*. Il demande sur quoi portent ces publications, car il n'est

pas un lecteur très assidu de ce journal. Si les articles relatent la situation dans le tiers-monde, il ne voit pas de problème à leur publication.

Un député (UDC) rétorque qu'il est inadmissible, dans ces publications, de soutenir un candidat dans une élection au Chili.

Le député (S) dit qu'il n'est pas choqué que les auteurs de ces pages disent que, dans certains pays, les gens vivent avec un dollar par jour. Le monde n'est pas reluisant partout et il n'est pas choqué qu'on en parle. Il ne voit pas là une raison pour enlever 500 000 F à la subvention de la FGC.

Le Président suggère d'éventuellement demander à la FGC sa future politique pour le prochain contrat de prestations, par une prise de position écrite. Cela n'empêcherait pas d'y joindre la demande du député (S) au sujet des rapports d'évaluation.

Un député (EAG) sait que les commissaires ont voté ce contrat de prestations, mais rien ne les empêche de donner par la suite un supplément de subvention à la FGC.

Il relève qu'il a compris l'intervention de M. Longchamp, la semaine dernière, dans le sens qu'il a eu une discussion avec la FGC et qu'il lui a dit qu'il était fort dommage qu'elle ait perdu 500 000 F de subvention, mais que cette diminution était peut-être aussi en lien avec certaines de ses propres attitudes. Il a également compris que M. Longchamp disait que la FGC était prête à accepter de modifier certaines choses et que, en conséquence, les commissaires pourraient aussi en modifier d'autres. Cela voudrait dire qu'il y aurait un engagement de la part de la FGC à modifier son soutien financier à certaines pages du *Courrier* consacrées au tiers-monde. Il sait qu'il y avait également l'idée d'avoir, dans les instances dirigeantes de la FGC, de nouvelles personnes pas forcément d'extrême gauche.

Il se demande si l'objectif est de réfléchir à revenir sur la suppression de 500 000 F, si la FGC mène des réflexions sur certaines modifications qu'elle devrait elle-même entreprendre, ou s'il s'agit uniquement de dire que l'on verra, dans quatre ans, si la FGC a changé. Il ne croit pas que M. Longchamp a rencontré M. Longet pour traiter de points qui ne seront revus que dans quatre ans.

Un député (UDC) estime qu'il ne faut pas remettre en cause ce qui a été voté. Il pense qu'il ne vaut pas la peine de recevoir la FGC maintenant, mais qu'il serait opportun de l'auditionner lors de la discussion qu'ils auront sur le prochain contrat de prestations ; ils verront alors ce que la FGC propose.

Le Président propose que M. Longchamp prenne connaissance de l'extrait du procès-verbal de la présente séance, relatif à la FGC. Ils verront s'il y

réagit et, le cas échéant, de quelle manière. Libre ensuite également à la FGC d'écrire à la commission et de formuler ses doléances.

Il précise que la demande du député (S), relative aux rapports d'évaluation des trois derniers projets menés par la FGC, peut être faite et n'a rien à voir avec la subvention.

Ce député (S) note qu'il y a deux temps : l'adoption du contrat de prestations et le vote annuel du budget des subventions, à la FGC notamment. Il y a donc bien un regard annuel qui est porté sur le montant alloué. Ainsi, compte tenu des incertitudes et interprétations variées, ils pourraient profiter des budgets pour étudier l'évolution de la FGC par rapport aux griefs que les députés ont évoqués au sujet de ses prises de position politiques.

Si les députés imposent de nouvelles règles du jeu à la FGC, cela porte sur des faits et non des idées préconçues, ce qui est bien. Si la FGC change, alors on ne pourra plus lui reprocher ces faits.

Les débats reprennent le 11 juin 2014 en Commission des finances

Le Président signale que, la semaine dernière, les commissaires ont reçu la lettre du 2 juin dernier de M. Longchamp. Il leur suggère de la relire, car elle contient des éléments importants.

Un député (PLR) trouve cette lettre extrêmement intéressante, car elle démontre que de nombreuses dépenses consenties par les cantons ne sont pas comptabilisées dans ce fameux 0,7%. Il a pu constater que les missions d'intérêt général dispensées par les HUG à l'intention des migrants, qui sont nécessaires, ne sont pas comptabilisées dans la solidarité internationale alors qu'une partie de ces sommes devraient l'être. Il pense qu'il faudra recalculer de manière correcte les montants en question ; les commissaires verront alors que la participation du canton de Genève à la solidarité internationale se rapproche du taux de 0,7% du budget de cantonal requis.

Il relève qu'un point n'est pas traité ici, relatif à l'association Noé21, raison pour laquelle il a souhaité que la subvention à cette association soit mise à l'ordre du jour ; il n'y a pas que la question du montant, mais également celle des critères d'octroi. Il pense qu'à ce sujet, il y a un véritable problème à Genève ; il ne va pas utiliser le terme « copinage », qui a une connotation un peu péjorative, mais dit néanmoins qu'il s'inquiète fortement des critères d'octroi de cette aide.

Il précise qu'il n'est absolument pas spécialisé dans le domaine de la solidarité internationale et qu'il fait ici simplement part de ses doutes.

Le Conseil d'Etat a toujours dit que la solidarité internationale et les montants y relatifs étaient surveillés de manière attentive par le service compétent du département concerné. Or, semaine après semaine, il constate que le Conseil d'Etat égraine des montants plus ou moins conséquents en faveur d'organisations plus ou moins importantes, sans que les commissaires ne puissent avoir une vue d'ensemble. Cette affaire de Noé21 a suscité, dans sa tête, un doute profond sur les critères d'octroi. Vu les montants en jeu, il pense qu'il est du devoir de la commission d'exiger plus de transparence.

Comme l'a déjà suggéré un collègue (PLR), selon lui, il faudrait supprimer ces lignes fourre-tout ; il faudrait que Genève procède à la même révolution que celle qu'a opérée la DDC cette année, avec une reprise en main sérieuse de tous ces programmes, de manière à sortir de cette espèce de nébuleuse totalement opaque, qui n'est plus acceptable de nos jours.

Il est certain que tout ceci part d'un très bon sentiment et il ne fait ici pas de procès d'intention.

Il estime seulement que ce fondement de politique généreuse avec le monde entier n'est plus compatible avec une saine gestion.

Il conclut en disant qu'il est favorable au dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée (PDC) se dit très intéressée par la documentation qui a été fournie aux commissaires.

Elle se réfère au tableau annexé à ce courrier du 2 juin 2014. Elle dit qu'elle peut soutenir la ligne 7, soit « Montants dépensés en faveur des soins des migrants dans le pays donneur », mais estime qu'il faut aussi considérer les échanges qu'il peut y avoir avec des pays receveurs.

Elle sait, par exemple, qu'il y a un partenariat formidable entre les HUG et divers hôpitaux, au Cameroun ou ailleurs, qui bénéficient de soutiens et de financements de projets de la part des HUG ; pour elle, cela constitue clairement de l'aide dans le cadre de la solidarité internationale, qui doit être comptabilisée dans le 0,7%.

En revanche, s'agissant des aides financières et aides en nature aux organismes internationaux, cela devient extrêmement complexe car, si l'Etat doit être amené à soutenir également le financement de leur sécurité, c'est pour elle de l'ordre de la distorsion.

Ce qui l'intéresse, dans la solidarité internationale, c'est qu'il y ait ce principe d'une aide qui soit vraiment contrôlée et supervisée ; c'est cela qui permet d'avoir une aide directe aux personnes qui en ont vraiment besoin, et pas seulement un arrosage.

Elle soutient l'ajout de la ligne 7 à la solidarité internationale et suggère de considérer également comme telle l'aide aux projets de santé développés dans les pays destinataires.

Le Président rappelle que la pétition demande à ce que le montant consacré par le canton de Genève à la solidarité internationale soit augmenté chaque année de 0,1%, pour atteindre les 0,7% prescrits dans la loi en 2018.

Il relève que, depuis plusieurs séances, les commissaires n'arrivent pas à obtenir une addition de toutes ces aides, car elles sont comptabilisées différemment selon qui fait le calcul.

Il faut voir ce que les commissaires veulent faire avec cette pétition, à savoir soit l'envoyer au Conseil d'Etat pour qu'il applique cette augmentation annuelle de la contribution du canton à la solidarité internationale, soit la déposer sur le bureau du Grand Conseil, soit éventuellement la classer.

La députée (PDC) estime qu'il faut prendre cette pétition en considération, mais qu'il faut y préciser que certains montants doivent être ajoutés dans le calcul de ce qui est consacré à la solidarité internationale, comme elle l'a dit précédemment.

Le Président réplique qu'il n'est pas possible de modifier une pétition. Elle ne peut être que renvoyée au Conseil d'Etat, déposée sur le bureau du Grand Conseil ou classée.

Une députée (PDC) pense qu'il faut pouvoir faire quelque chose des chiffres qui leur sont fournis. Elle est favorable à s'approcher du 0,7%, mais elle veut que soit aujourd'hui pris en considération le fait qu'il y a déjà des éléments qui permettent de démontrer qu'ils sont dans un processus et qu'ils ne sont pas forcément si loin que cela du 0,7%. Il faut donc renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, afin que ce dernier puisse donner une réponse à cette interrogation, en prenant les chiffres. Elle ne demande qu'à ce que l'on lui prouve qu'ils ne sont pas si loin du 0,7%.

Un député (EAG) constate qu'ils ont eu des débats au niveau des chiffres et des calculs.

L'intervention de son collègue (PLR) lui semble très intéressante. Il évoque les soins dispensés en faveur des migrants. Dans le tableau fourni par le département présidentiel, ces soins représentent de 22% de l'aide totale, pour la Suisse, alors que l'aide financière, en première ligne, pour laquelle il y a un « oui » dans la première colonne, représente 50% de l'aide totale et correspond à 0,2% et non 0,7% du budget. Ainsi, si 50% correspondent à 0,2%, alors ces 20% en plus ne vont pas permettre d'arriver à 0,7%. Ils sont très loin des 0,7%.

Il est choqué, lorsqu'il entend qu'il faut mettre cette pétition à la poubelle, alors que les transferts financiers du Sud au Nord, depuis une dizaine d'année, dépassent de 500 milliards de dollars les transferts financiers qui vont du Nord vers le Sud ; c'est donc le Sud qui finance le Nord et une partie des richesses du Nord vient de l'exploitation du Sud.

C'est un mépris de la situation que de vouloir mettre cette pétition à la poubelle. On ne peut pas rigoler du fait que plus de 1,5 milliard d'habitants ont moins de 1 \$ par jour pour vivre, que chaque 5 secondes il y a un enfant qui meurt de faim sur terre et que, chaque jour, il y a plus de 100 000 personnes qui meurent de faim. Il y a un flagrant déséquilibre, une situation qui lui paraît insupportable et, en plus, les pays du Nord gagnent de l'argent sur ces pays du Sud ; cela lui fait mal quelque part. Il ne comprend pas que l'on puisse ne pas avoir honte de telles déclarations. Il y a un tel déséquilibre entre le Nord et le Sud, une telle misère et tellement de gens qui meurent de faim, qu'il y a un manque de dignité fondamentale à estimer que l'on fait assez.

Il estime qu'il faut appliquer la loi ; c'est un minimum. Il propose de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, en lui demandant d'appliquer ce qui y est demandé et donc d'appliquer la loi.

Un député (UDC) estime que, pour appliquer une loi, il faut que les règles soient les mêmes pour tous. Il lui importe peu de savoir ce que font les pays du Nord, comme la Norvège et la Suède qui figurent sur le tableau. Il est intéressant de regarder ce que fait la Confédération ; il constate qu'il y a différents éléments dont la Confédération tient compte dans le calcul de l'aide globale à la solidarité internationale, mais dont Genève ne tient pas compte. Il n'y a pas de sens à parler du 0,7%, si les principes de base ne sont pas les mêmes partout ; il faut donc commencer par harmoniser les choses et avoir les mêmes règles pour tous.

Il conclut en disant que l'UDC est favorable à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un député (MCG) considère qu'il y a un gros problème amené par cette loi, car elle parle de solidarité internationale, qui est un terme ambigu. En effet, l'OCDE parle d'aide publique au développement et les chiffres, au niveau de la Confédération et des cantons, concernent l'aide au tiers-monde ; il y a des appellations et concepts différents. Certains commissaires ont voulu sauver la loi en parlant de chiffres consolidés de l'aide au développement, en prenant en compte tout ce qui concernait la solidarité internationale.

Il pense qu'il faut aller au fond de ce que dit cette pétition. Il y a des chiffres importants ; le service de la solidarité internationale a indiqué que le

canton de Genève payait une somme considérable par rapport aux autres cantons, puisqu'il finançait la moitié de l'aide au développement payée par l'entier des cantons. Il faudrait réviser la loi : soit les autres cantons se mettent au niveau de Genève et paient le 0,7%, soit il faut que Genève devienne plus réaliste.

Les opinions des uns et des autres sont respectables et ce que font les différentes associations l'est aussi.

Le MCG va demander le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil, car il estime qu'il devrait y avoir une équité avec les cantons à ce niveau-là, au lieu que Genève paie la moitié de l'aide au développement de tous les cantons suisses. Il pense qu'il faudrait revoir les concepts et équilibres des donateurs.

La députée (Ve) va dans le même sens que sa collègue (PDC). Elle soutient le but de cette pétition, qui est simplement de faire respecter la loi. Il s'agit aussi d'avoir enfin une manière univoque de calculer ce 0,7%. Les commissaires ont consacré plusieurs séances à ce sujet et peuvent constater qu'ils n'ont toujours pas de réponse claire sur le calcul et le montant consacré par Genève à la solidarité internationale, au regard de son budget. Il faudrait probablement appliquer le même mode de calcul que celui employé par la Confédération, car il paraît absurde d'avoir 26 façons de faire ce calcul dans les 26 cantons.

Elle propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, pour qu'il puisse dire clairement quelle est la méthode de calcul et que chacun puisse avoir un chiffre, afin de savoir où Genève se situe par rapport à l'objectif de 0,7%. Il faut que le département présidentiel fixe une méthode et l'applique ; il faut ensuite tenter d'atteindre cet objectif de 0,7%, tant qu'il est valable. Si certains ne souhaitent plus de cet objectif, qu'ils déposent un PL visant à supprimer cette loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI). Il faut cesser cette hypocrisie consistant à avoir cet objectif de 0,7% dans la loi et à ne rien faire pour l'atteindre, ou déjà même pour savoir s'il est atteint ou pas.

Elle suggère donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, pour qu'il puisse fixer un mode de calcul, qu'il y ait une transparence et que chacun sache où Genève en est par rapport à cet objectif fixé dans la loi.

Le Président relève que la pétition ne demande pas à avoir une méthode de calcul ; elle demande uniquement l'augmentation du montant consacré à la solidarité internationale de 0,1% par an, pour arriver au taux de 0,7% du budget cantonal de fonctionnement, fixé dans la loi.

Une députée (S) annonce que les socialistes soutiennent le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Selon la LFSI, la coordination est assurée par le département désigné par le Conseil d'Etat, pour l'aide au développement. Les autres pays ou cantons se rattachent certainement à d'autres lois pour effectuer le calcul de leurs contributions à la solidarité internationale.

Il serait intéressant d'avoir un chiffre, pour savoir où Genève en est par rapport à l'objectif et pour voir si des efforts doivent encore être faits, avec les normes décidées par le Conseil d'Etat en la matière.

Un député (PLR) annonce que l'argument de sa collègue (PDC), disant qu'il faut renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des calculs, le laisse quelque peu perplexe. Chacun sait que la commission peut se saisir de n'importe quel sujet et peut demander toutes les informations qu'elle souhaite au Conseil d'Etat ; elle n'a pas attendu cette pétition pour le faire et peut donc fort bien la déposer sur le bureau du Grand Conseil tout en demandant des informations au Conseil d'Etat ; il n'y a aucun lien entre les deux.

Il maintient donc son souhait que cette pétition soit déposée sur le bureau du Grand Conseil.

La députée (PDC) réplique qu'elle maintient son point de vue. Elle estime que tous ont un intérêt à recevoir des éléments de réponse sur l'atteinte ou non de l'objectif de 0,7% ; c'est la raison pour laquelle elle souhaite le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle pense que tous pourraient s'accorder sur ce point et ne comprend pas pour quelle raison certains ne sont pas intéressés à avoir ces informations.

Le Président relève que ces informations peuvent être demandées au Conseil d'Etat, quel que soit le sort que la commission réserve à cette pétition.

Il relève que les commissaires semblent proposer, soit le renvoi au Conseil d'Etat, soit le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de cette pétition. Il fait voter ces propositions.

Le Président met aux voix le renvoi au Conseil d'Etat de la P 1882.

Oui : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Non : 9 (4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : –

Les commissaires acceptent le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 1882.

Oui : 9 (4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Non : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Abst. : –

Conclusion

La pétition P 1882 pose de bonnes questions, mais elle les formule d'une manière qui ne convient pas à la majorité de la Commission des finances. Cela explique la longueur de nos débats.

Tiers-mondisme absurde

Les pétitionnaires nous demandent de « réduire les inégalités planétaires », ce qui est matériellement impossible pour un petit canton d'un peu plus de 400 000 habitants, quel que soit l'effort fourni. Cette utopie – cette fausse promesse, en quelque sorte – nous n'avons pas voulu y donner suite.

Si l'on suivait cette logique, on alignerait le niveau de vie des Genevois à celui d'un pays du tiers-monde afin d'être à égalité avec les pays du Sud.

Solidarité internationale ou aide au développement ?

La loi révèle une ambiguïté puisqu'elle parle de solidarité internationale, un concept mal défini. En ajoutant à l'aide au tiers-monde les divers soutiens aux ONG genevoises dédiées à l'international et les nombreuses actions en faveur d'une « solidarité internationale », on pourrait bien se retrouver près – ou même au-delà – du 0,7% du budget de fonctionnement du canton de Genève. Malheureusement, un répertoire exhaustif n'existe pas et l'on a choisi de parler de solidarité internationale, nous retrouvant ainsi avec une vision plus traditionnelle et restrictive de l'aide au développement.

L'examen de cette pétition a également relevé de l'absurde. En effet, Genève se fait tancer pour n'avoir atteint que le taux de 0,23% au lieu de 0,7%, alors que nous sommes le canton le plus généreux – et de très loin – de toute la Suisse. Est-ce raisonnable de partir seul dans cette direction ?

Quelle loi faut-il respecter ?

L'autre argument des pétitionnaires, c'est que la loi ne serait pas respectée. Il faudrait d'abord clarifier le concept de « solidarité

internationale », ce que la commission n'a pas réussi malgré un effort certain, pour être entièrement sûr que le 0,7% n'est pas atteint.

Quant à une augmentation massive de l'aide au développement, elle nous ferait transgresser une autre loi, qui est le frein à l'endettement.

Plus généralement, à l'heure où le Conseil d'Etat doit réguler de nombreuses prestations, on aurait quelque peine à voir des coupes supplémentaires dans les budgets genevois.

Nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs les députés, de déposer sur le bureau du Grand Conseil une pétition qui a des exigences irréalistes et nous pousserait à ne pas respecter la loi sur le frein de l'endettement pour tenter de suivre à l'aveugle le concept du 0,7% qui est mal défini et ambigu.

Catégorie : débat organisé (II)

Pétition (1882)

Ensemble contre la pauvreté : 0,7% du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

Plus d'un milliard de personnes dans le monde continuent à vivre dans une extrême pauvreté et ne peuvent assurer leurs besoins vitaux : eau, alimentation, santé, logement, éducation, etc. Ce n'est pas une fatalité ! De nombreuses actions concrètes sont à notre portée pour contribuer à réduire les inégalités planétaires.

En 2001, le canton de Genève s'est doté d'une loi pour financer la solidarité internationale à hauteur d'au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement.

Dans une perspective de développement durable, il s'agit de soutenir des projets de coopération au développement, d'action humanitaire, de promotion de la paix et de défense des droits humains.

Plus de dix ans après son entrée en vigueur, cette loi n'est toujours pas appliquée : les montants consacrés par le canton à la solidarité internationale stagnent toujours à 0,2% de son budget.

Ensemble, changeons cette situation inacceptable.

En signant, demandons à nos député-e-s de faire enfin appliquer la loi !

Nous, soussigné-e-s, demandons au Grand Conseil genevois d'augmenter dès 2014 la contribution du canton pour la solidarité internationale de +0,1% par an, pour atteindre le 0,7% du budget de fonctionnement du canton en 2018.

N.B. 10'795 signatures ¹
p.a. Fédération Genevoise de Coopération
Monsieur Olivier Berthoud
Secrétaire général
Rue Amat 6
1202 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 3 300 signatures électroniques.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président



PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Frédéric Hohl
Président

N/réf. : FRL/mg/101275-2014

Genève, le 2 juin 2014

Concerne : suite de l'examen sur la P 1882 Ensemble contre la pauvreté : 0.7 % du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire

Monsieur le Président,

Je me réfère à notre échange de courrier des 26 mars et 16 avril 2014 à propos de l'objet cité sous rubrique.

Conformément à votre demande de la Commission des finances, le Bureau de la solidarité internationale a entrepris une recherche afin d'appréhender au mieux la composition du budget alloué à la solidarité internationale à Genève, en Suisse, en France, en Norvège et en Suède.

Selon l'OCDE, l'aide publique au développement est constituée par « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales [...] ». Elle doit émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics. L'aide doit par ailleurs avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement.

L'OCDE a fixé les règles suivantes afin d'homogénéiser le calcul de l'aide publique au développement :

Aide militaire : seules les dépenses liées à l'acheminement d'aide humanitaire par les forces armées des pays donateurs peuvent être considérées dans le calcul de l'APD. Le financement de matériels ou de services militaires ainsi que les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme ne sont pas comptabilisables.

Maintien de la paix : sauf quelques exceptions, la majeure partie des dépenses relatives au maintien de la paix est exclue du calcul de l'aide.

¹ <http://www.oecd.org/ft/cad/stats/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>

Énergie nucléaire : les aides octroyées à des pays en développement dans le domaine de l'énergie nucléaire sont comptabilisables dans le calcul, à condition que celles-ci soient destinées à des usages civils.

Programmes culturels : ils peuvent être comptabilisés dans le calcul dans la mesure où ceux-ci servent à renforcer les capacités culturelles des pays bénéficiaires.

Aide aux réfugiés : l'assistance aux réfugiés en provenance des pays en développement qui arrivent dans les pays donateurs est notifiée comme aide publique au cours des 12 premiers mois de séjour, et tous les coûts associés à un éventuel rapatriement au pays en développement d'origine sont également comptabilisés.

Recherche : seules les recherches directement liées aux problématiques (p.ex. des recherches sur les maladies tropicales) des pays en développement peuvent être comptabilisées en tant qu'aide publique.

Certaines informations demandées par votre commission des finances ont nécessité de prendre des contacts avec les entités publiques en charge du développement au niveau de la Confédération, en France, en Norvège et en Suède. Après plusieurs semaines de recherche, nous vous envoyons le tableau avec les résultats. A noter que malgré nos relances, les Suédois et les Français n'ont pas répondu à nos questions. Par conséquent, les éléments de réponse figurant dans le tableau concernant la Suède et la France ont été obtenus à la lecture de documents sur l'aide au développement attribuée par ces deux pays. Par ailleurs, la question posée à la ligne 10 (dons et/ou montants investis par des entités parapubliques subventionnées) n'a pas été comprise par la Norvège, raison pour laquelle aucune réponse ne figure dans cette case.

Voici quelques commentaires qui peuvent être formulés à la lecture de ce tableau :

- **La ligne 2 (aide en nature à des entités du domaine de la coopération au développement)** : tout comme cela est le cas dans les pays nordiques, cette contribution n'est pas comptabilisée à Genève dans le calcul du 0.7%. En revanche, elle l'est à Berne et en France. A Genève, cela correspondrait à l'aide aux loyers des ONG pour leur installation à Genève (136 000 F en 2012).
- **Les lignes 3 et 4 (aides financières et aides en nature aux organismes internationaux)** sont également des dépenses qui ne sont pas comptabilisées dans le budget genevois de la SI, donc qui ne sont pas incluses dans le calcul du 0.7 %.
Par contre, elles sont intégrées dans le calcul en France et à la Confédération mais pas dans les pays nordiques.
Si ces lignes venaient à être comptabilisées dans le calcul genevois, cela signifierait que nous devrions comptabiliser la contribution aux coûts de sécurité des OI, ainsi que les soutiens octroyés au CAGI, au Club Suisse de la presse et aux Hautes Ecoles.
- **La ligne 5 (aide financière à des représentations diplomatiques)** est uniquement considérée à Genève.
- **La ligne 7 (montants dépensés en faveur des soins des migrants dans le pays donneur)** n'est pas comptabilisée à Genève, alors que tous les autres pays l'incluent dans le calcul.
- **La ligne 9, (dons et/ou montants investis par des entités parapubliques subventionnées)**, difficile à interpréter, nous avons considéré la FGC.

Dans les autres cas, la même méthode de calcul est appliquée à Genève ou ailleurs.

Les conclusions que nous pourrions tirer de l'exercice seraient :

- Bien que l'OCDE ait fixé des règles afin d'homogénéiser le calcul de l'aide publique au développement, les Etats donateurs gardent une certaine latitude dans la manière de calculer leur taux d'effort respectif.
- Le canton reste très respectueux de l'application fondamentale des fonds de solidarité pour les projets de coopération et aide humanitaire (85%) versus la DDC (qui reste à 50% des fonds d'aide au développement pour des projets de coopération).
- Il convient également de souligner que les Etats calculent leur effort en faveur de la coopération au développement par rapport à leur revenu national brut. Dans le cas du canton, le taux d'effort est calculé sur la base du budget annuel de l'Etat de Genève.

Restant, ainsi que le bureau de la solidarité internationale, à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François Longchamp

Annexe mentionnée

Copie à : Mme Maria Jesus Alonso, directrice du bureau de la solidarité internationale

	GE	%GE	Dépenses	CH	%CH	FR	NO	SW	
1	Oui	71.20%	12510000	Oui	50.90%	Oui	Oui	Oui	
2	Non	0	0	Oui	19.70%	Oui	Non	Non	
3	Non	0	2310000	Oui		Oui	Oui	Oui	
4	Non	0	257390000	Oui		Oui	Non	Non	
5	Oui	7.30%	13000000	Non	0		Non	Non	
6	Non	0	0	Non	0		Oui	Oui	
7	Non	0	0	Oui	22.10%	Oui	Oui	Oui	
8	Non	0	0	Non	0	Non	Oui	Oui	
9	Oui	14.20%	25000000	Oui					
10	Oui	2.20%	4040000	Oui	0.20%	Oui	Oui	Non	
11	Non	0	0	Non	0		Non	Non	
12	Oui	4.30%	765318	Oui	x %	Oui	Oui	Oui	
13	Budget total			2 854 900 000					
14				xxx %					
15				xxx %					

Date de dépôt : 29 septembre 2014

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Michel Ducommun

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a abordé lors de cinq séances (33 pages de PV !) la pétition « Ensemble contre la pauvreté : 0,7% du budget cantonal – une goutte pour un monde solidaire ».

Il faut rappeler qu'une aide des pays riches aux pays pauvres a d'abord été proposée par le Conseil œcuménique des Eglises en 1958. Il a fallu douze ans de débats et négociations pour aboutir à ce que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte en 1970 une résolution selon laquelle « *chaque pays économiquement avancé accroîtra progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et s'efforcera particulièrement d'atteindre, au milieu de la Décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son produit national brut aux prix du marché* ».

En 2001 le Grand Conseil a voté une loi qui introduit ce 0,7%.

La pétition, avec 14 000 signatures dont 3 300 électroniques, constate que plus de dix ans après son entrée en vigueur cette loi elle n'est toujours pas appliquée, avec une aide qui plafonne à 0,2% ! Aussi, elle demande au Conseil d'Etat d'atteindre ce 0,7% en cinq ans, en rajoutant chaque année 0,1%.

J'aimerais faire un premier constat : nous sommes dans l'illégalité en n'appliquant pas une loi qui tente, modestement, de répondre à une des réalités les plus insupportables sur terre : la pauvreté et la misère qui frappe une partie importante des habitants de notre terre, avec le fait que 1,5 milliard d'êtres humains ont moins de 1 \$ par jour pour vivre, avec le fait que chaque cinq secondes un enfant meurt de faim, avec le fait que chaque jour près de 100 000 personnes meurent de faim.

C'est encore plus insupportable lorsque l'on connaît ces données : l'aide aux pays en développement est de l'ordre de 115 milliards de dollars par an,

mais la différence entre les capitaux qui passent du Sud au Nord et ceux qui vont dans l'autre sens est en moyenne, depuis 2005, de plus de 500 milliards de dollars par an. Ce sont donc les pays pauvres qui financent les pays riches !

Deuxième constat : lors des longues heures que nous avons consacrées à ce sujet, l'essentiel a porté sur cette question que j'ai de la peine à considérer comme principale : est-ce que ce 0,23% actuel comprend bien tout ce que l'on peut considérer comme aide, par exemple l'aide aux réfugiés, l'aide aux migrants à Genève, le rôle des HUG dans la formation des médecins, la mise à disposition à Genève de terrains ou de locaux pour des ambassades, l'argent mis pour les Nations Unies, l'OMM et la Genève internationale, et j'en passe. J'avais la désagréable impression d'une recherche désespérée pour éviter de reconnaître qu'une loi n'était pas appliquée. Ce d'autant plus que les textes sont clairs : *« la République et canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne. »* dit l'article 2 de notre loi (LFSI, D 1 06), et plus clair encore : *« Par aide publique au développement (ou APD), on entend l'ensemble des aides financières, prévues au budget de l'Etat, et transférées aux pays en voie de développement. »* (Définition du « Comité d'aide au développement » (CAD) de l'OCDE).

Troisième constat : Le 0,7% correspond en 2013 à un peu moins de 64 millions, le 0,23% à 21 millions. Il manque donc 43 millions. Ce qui a été dit en Commission des finances à ce propos me fait tomber les bras, et même les chaussettes : *« Cet objectif serait inatteignable », « Genève a déjà un budget énorme et ne peut faire sans cesse plus », « +43 mio mais cela se fera au détriment des prestations à la population genevoise », « Le PLR étant opposé à l'explosion des dépenses, il ne peut être d'accord avec le principe du 0,7% »*. Résumé : 43 millions mettent en danger les finances genevoises, alors que ceux qui tiennent ce discours sont à l'origine de réductions fiscales, essentiellement au profit des riches, de l'ordre d'un milliard ! Moins un milliard est supportable, mais plus 43 millions, c'est la catastrophe ! Je suis un horrible moraliste, mais certains devraient avoir de la peine à se regarder dans leur miroir le soir !

Quatrième constat : Déjà lors du débat sur la loi en 2001, la droite libérale et radicale avait des réticences face au 0,7%. Il est vrai qu'historiquement la gauche est plus sensible à la Solidarité et la droite au Marché. Mais je pense que face à l'inacceptabilité du niveau des inégalités sur notre terre un consensus devrait être possible à Genève, une des villes les plus riches du

monde. Cela n'a pas été possible concernant la Fédération genevoise de coopération, qui selon un député (UDC) a deux mains gauches, et qui s'est vue pour cela avec une diminution de 2 millions sur quatre ans, ce qui nous éloigne des 0,7%. Mais cela devrait être possible sur une volonté commune de sortir de l'illégalité et de respecter nos lois. Déposer la pétition sur le bureau du Grand Conseil correspond à un enterrement du respect de la loi, et ce serait surprenant et inquiétant de voir une droite majoritaire sur le slogan "VIVE L'ILLÉGALITÉ", et nous espérons qu'une majorité se retrouvera pour renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, afin qu'il garantisse en cinq ans le respect de la loi !